

Togo : Cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, demande de modification d'un critère de réalisation et demande de prolongation de l'accord

Dans le cadre de la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, demande de modification d'un critère de réalisation et demande de prolongation de l'accord, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI relatif à la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, demande de modification d'un critère de réalisation et demande de prolongation de l'accord, établi par une équipe des services du FMI, à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 21 septembre, 2010, avec les autorités togolaises sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 22 novembre, 2010. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Déclaration des services du FMI, mettant à jour les informations sur l'évolution économique récente.
- Communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés lors de l'examen du rapport des services du FMI le 10 décembre, qui concluait la revue.
- Déclaration de l'Administrateur pour le Togo.

Le document ci-après a été ou sera diffusé séparément.

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités togolaises.*

* Figure également dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et d'autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

TOGO

Cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, demande de modification d'un critère de réalisation et demande de prolongation de l'accord

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Tom Dorsey et Michael Atingi Ego

Le 22 novembre 2010

| | |
|-----------------------------|--|
| Accord FEC : | L'accord FEC triennal en faveur du Togo a été approuvé en avril 2008 pour un montant équivalant à 66,06 millions de DTS (90 % de la quote-part). Une augmentation du niveau d'accès de 18,35 millions de DTS (25 % de la quote-part) a été approuvée en septembre 2008. Une augmentation additionnelle du niveau d'accès de 11 millions de DTS (15 % de la quote-part) a été approuvée en juin 2010. Le point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE a été atteint en novembre 2008. Les services du FMI appuient la demande des autorités pour que soit atteint le point d'achèvement PPTE au même moment que la conclusion de la présente revue. |
| Mission : | M. Mills (chef de mission), Mme Ocampos, M. David (tous du Département Afrique), Mme Gicquel (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et M. Sarr (Représentant résident). |
| Entretiens : | Lomé, 8-21 septembre 2010. La mission a rencontré le Président Gnassingbé, le Ministre de l'Économie et des finances, M. Ayassor, le Directeur national de la BCEAO, M. Tenou, et d'autres hauts responsables. Elle a également rencontré des parlementaires ainsi que des représentants de la société civile, des syndicats, des donateurs, du secteur privé et des médias. |
| Revue du programme : | Les autorités ont observé tous les critères de réalisation du programme appuyé par la FEC et ont enregistré des progrès satisfaisants sur les repères structurels. Elles ont tenu deux repères, mèneront à terme les mesures pour un troisième avec un léger retard, et on révisé le dernier en vue de l'achever en avril 2011. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la revue, conformément à la demande formulée dans la lettre d'intention. |

| Table des matières | Page |
|--|------|
| I. De bons résultats en dépit d'une conjoncture économique difficile..... | 5 |
| A. La croissance reste modeste malgré des politiques anticycliques..... | 5 |
| B. Le programme économique se maintient sur la bonne voie..... | 5 |
| C. Des progrès satisfaisants ont été enregistrés au titre des réformes structurelles mais des difficultés subsistent..... | 12 |
| II. Jeter les bases d'une croissance soutenue : perspectives pour 2010 et 2011..... | 14 |
| A. Une reprise graduelle..... | 14 |
| B. Une politique budgétaire viable et propice à la croissance..... | 14 |
| C. Des réformes structurelles pour une croissance accélérée..... | 16 |
| D. Stratégie d'endettement pour l'après PPTTE..... | 17 |
| E. Risques pour la mise en œuvre du programme..... | 17 |
| III. Évaluation par les services du FMI..... | 18 |
| Tableaux | |
| 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–12..... | 20 |
| 2. Balance des paiements, 2009–12..... | 21 |
| 3a. Opérations financières de l'administration centrale, 2009–12..... | 22 |
| 3b. Principaux indicateurs de politique budgétaire, 2008–11..... | 24 |
| 4. Situation monétaire, 2009–12..... | 25 |
| 5. Calendrier de décaissement effectif et proposé pour l'accord FEC, 2008–11..... | 26 |
| Graphiques | |
| 1. Évolution macroéconomique récente..... | 7 |
| 2. Impact négatif modéré d'une conjoncture extérieure défavorable..... | 8 |
| 3. Indicateurs du secteur bancaire 2008–10..... | 11 |
| Encadrés | |
| 1. Une lente progression de l'apurement des arriérés intérieurs..... | 9 |
| 2. Évolution récente du secteur bancaire togolais..... | 10 |
| Appendice I : Lettre d'intention..... | 27 |
| Pièce jointe : Amendements au protocole d'accord technique..... | 43 |

ABRÉVIATIONS

| | |
|----------|--|
| AVD | Analyse de viabilité de la dette |
| BCEAO | Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest |
| BIA-Togo | Banque internationale pour l'Afrique au Togo |
| BOAD | Banque ouest-africaine de développement |
| BTCI | Banque togolaise pour le commerce et l'industrie |
| CEB | Communauté Électrique du Benin |
| CEET | Compagnie Énergie Électrique du Togo |
| CNADI | Comité national d'apurement de la dette intérieure |
| CRT | Caisse de retraite du Togo |
| DSRP | Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté |
| DTS | Droits de tirage spéciaux |
| FEC | Facilité élargie de crédit |
| IADM | Initiative d'allègement de la dette multilatérale |
| IDE | Investissement direct étranger |
| ITIE | Initiative pour la transparence des industries extractives |
| OTP | Office Togolais des Phosphates |
| PAL | Port Autonome de Lomé |
| PAT | Protocole d'accord technique |
| PIP | Programme d'investissement public |
| PPTE | Pays pauvres très endettés |
| SFP | Statistiques de finances publiques |
| SIGFIP | Système intégré de gestion des finances publiques |
| SNPT | Société Nouvelle des Phosphates du Togo |
| SOTOCO | Société togolaise de coton |
| UEMOA | Union économique et monétaire ouest-africaine |
| UMOA | Union monétaire ouest-africaine |
| UTB | Union Togolaise de Banques |

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Togo a entamé une reprise économique modeste, s'appuyant sur une politique budgétaire anticyclique et des réformes structurelles. La croissance devrait être de l'ordre de 3½ % en 2010 et 2011, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2008–09, mais tout de même inférieur au potentiel estimé à 4 %. La conjoncture extérieure continue de freiner la reprise, la croissance des exportations et les flux d'investissement demeurant faibles. Le déficit courant devrait rester élevé, aux alentours de 7½ % du PIB en 2010 et 2011. L'inflation est stable et proche de 2 %, malgré une hausse de la croissance de la masse monétaire et du crédit à l'économie.

La reprise est entretenue par la solide mise en œuvre du programme économique appuyé par la FEC. L'exécution du budget de 2010 a été conforme aux objectifs du programme. L'augmentation de l'investissement public dans le cadre du programme a réussi à étayer l'activité économique. Elle permet par ailleurs de jeter les bases d'une croissance durable en comblant le déficit d'infrastructures de base imputable à la longue crise intérieure du Togo. Les autorités ont été en mesure de mener cette politique budgétaire anticyclique sans compromettre la viabilité de la dette, grâce à une discipline budgétaire et à un financement extérieur sous forme de dons ou à des conditions concessionnelles.

Le projet de loi de finances pour 2011 insiste davantage sur l'investissement public pour alimenter la croissance. Le travail de mobilisation des recettes est appelé à s'intensifier, fort des réformes entreprises durant le programme. Compte tenu par ailleurs de la croissance maîtrisée des dépenses courantes, ces ressources permettront aux autorités de financer une autre augmentation des investissements publics, même en présence d'une compression des concours extérieurs exceptionnels.

Les progrès continus du programme de réformes structurelles contribuent à dynamiser la croissance et les finances publiques. Les réformes destinées à renforcer la gestion des finances publiques ont avancé comme prévu ; l'apurement des arriérés intérieurs a progressé, certes pas autant qu'on l'aurait souhaité car nombreux sont les créanciers admissibles qui n'ont pas entrepris de démarches pour faire valoir leurs créances. La restructuration financière dans le secteur bancaire a commencé à doper l'activité. Des retards se sont toutefois produits dans la préparation de l'étape suivante — la privatisation de quatre banques — vu la nécessité de renouveler le cadre légal. En tout état de cause la promulgation d'une nouvelle loi devrait être suivie d'autres progrès. D'autres réformes destinées à faciliter les échanges commerciaux et les ajustements de prix dans le secteur pétrolier devraient favoriser la croissance et renforcer les finances publiques.

Le Togo bénéficiera d'un allègement considérable de sa dette une fois qu'il atteindra le point d'achèvement de l'initiative PPTE, ce qui devrait en principe coïncider avec l'achèvement de cette revue. L'amélioration sensible de la situation d'endettement du Togo renforcera son assise financière ainsi que la confiance dans son économie. Les autorités entendent élaborer une stratégie d'endettement à moyen terme afin de consolider ces gains.

Les services du FMI appuient la demande présentée par les autorités pour que soit achevée la cinquième revue, compte tenu des résultats enregistrés dans le cadre du programme et de la vigueur de leurs engagements.

I. DE BONS RÉSULTATS EN DÉPIT D'UNE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE DIFFICILE

A. La croissance reste modeste malgré des politiques anticycliques

1. À 3,4 %, la croissance reste modeste en 2010, les mesures budgétaires anticycliques n'ayant que partiellement compensé les faiblesses de l'environnement extérieur

(graphiques 1 et 2). Ce taux est inférieur aux 4 % initialement envisagés dans le cadre du programme. Comme les facteurs exogènes continuent de maintenir la croissance en dessous de son potentiel, l'actuelle orientation axée sur la relance budgétaire demeure appropriée. L'expansion du secteur minier (notamment le clinker) et du BTP (notamment les travaux publics) a alimenté le regain de croissance depuis 2009. Les réformes à l'œuvre dans le domaine de la gouvernance budgétaire, de la restructuration bancaire et dans le secteur réel s'attaquent à plusieurs contraintes qui pèsent sur la croissance et sont imputables à une crise politique et sociale persistante.

2. La balance des paiements continue de subir des pressions liées aux conditions extérieures défavorables, auxquelles s'ajoute la politique budgétaire anticyclique. La croissance des exportations est restée timide au premier semestre de 2010, même si les envois de fonds ont commencé à se redresser, gagnant 13 % au premier semestre 2010 en glissement annuel. Les importations ont enregistré une progression robuste au premier semestre 2010, avec en tête les biens d'équipement liés aux investissements publics. Ces facteurs devraient aboutir à un lourd déficit du compte courant d'environ 7,7 % du PIB en 2010 (tableaux 1 & 2 ; graphiques 1 & 2).

B. Le programme économique se maintient sur la bonne voie

3. Globalement, la mise en œuvre du programme des autorités appuyé par la FEC se maintient sur la bonne voie, l'exécution du budget étant solide et l'application des réformes structurelles satisfaisante.

4. L'exécution du budget de 2010 jusqu'à la fin juin a globalement atteint les objectifs du programme ou les a dépassés, les faiblesses se limitant à l'apurement des arriérés et à l'exécution des dépenses sociales (lettre d'intention, § 10–13). Le recouvrement des recettes a dépassé les objectifs de 0,5 % du PIB, principalement grâce aux recettes non fiscales et aux impôts intérieurs¹. Les dépenses courantes ont été nettement inférieures aux prévisions (de 0,8 % du PIB), tandis que les dépenses d'investissement ont presque atteint les objectifs fixés (doublant le niveau de l'année dernière pour le premier semestre). L'apurement des arriérés intérieurs, n'a malheureusement pas été à la hauteur des projections, ce qui s'explique en partie par le fait que de nombreux créanciers admissibles n'ont pas fait valoir leurs créances (encadré 1). Au vu de ces résultats, les principaux objectifs du programme à fin juin ont été largement atteints en ce qui

¹ Ce dépassement porte à croire que le niveau de recouvrement des recettes excédera probablement l'objectif fixé ; cela étant, les projections modérées pour la fin de l'année n'ont pas été révisées par souci de prudence budgétaire.

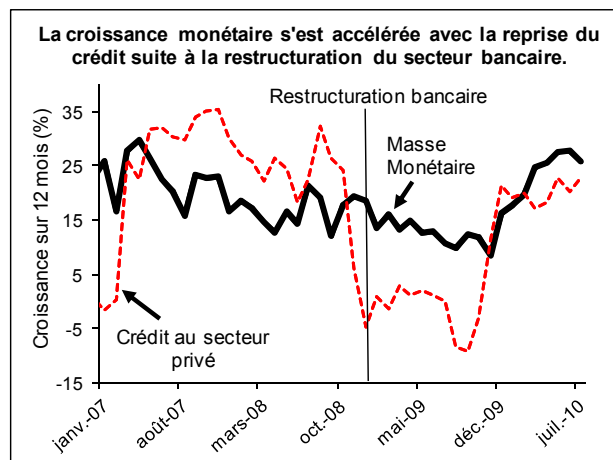
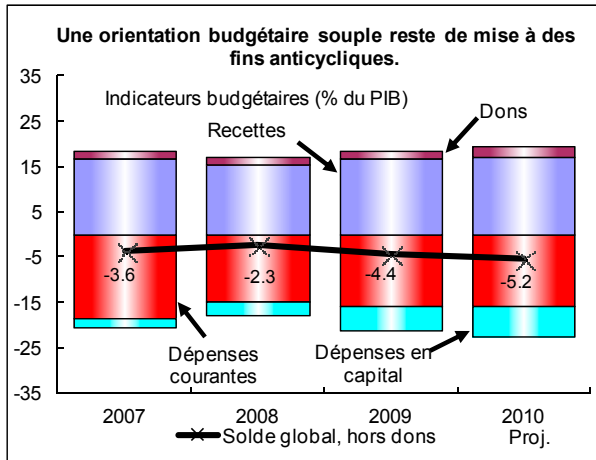
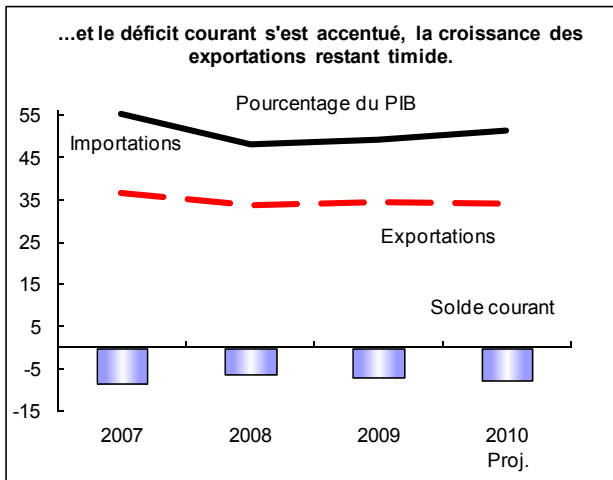
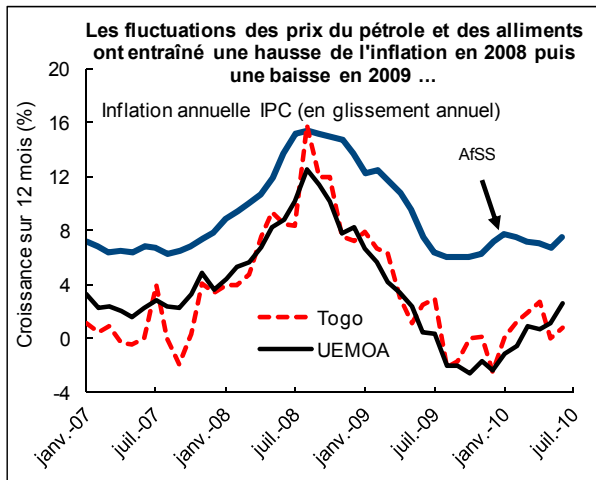
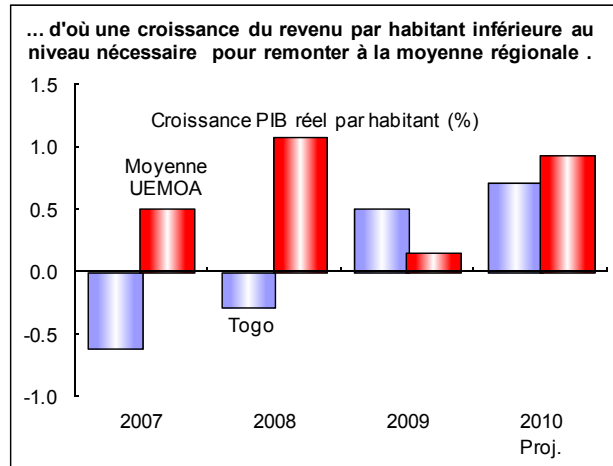
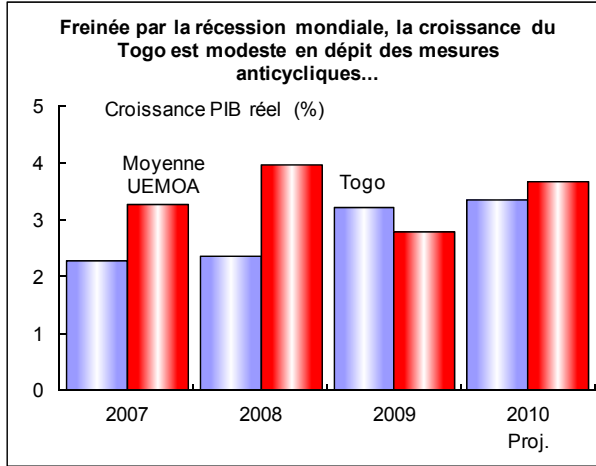
concerne le solde budgétaire et le financement intérieur (appendice 1, tableau 1). Il ressort des données préliminaires à fin août 2010 que ces tendances se poursuivent. Le faible taux d'exécution des dépenses sociales (55 % à fin juin) suscite des inquiétudes. Cependant les autorités ont signalé une accélération au troisième trimestre, en particulier dans le cas des investissements.

Tableau texte 1. Togo : Résultats budgétaires en 2009 et au 1er sem. 2010

| | 2009 | | 2010 1er sem. | |
|-----------------------------------|----------------------|------|---------------|------|
| | Prog. | Réel | Prog. | Réel |
| | (pourcentage du PIB) | | | |
| Recettes et dons | 18.5 | 18.6 | 9.0 | 9.7 |
| Recettes | 16.9 | 17.0 | 9.0 | 9.5 |
| Dons | 1.5 | 1.5 | 0.0 | 0.2 |
| Dépenses | | | | |
| Courantes (intérieures primaires) | 11.9 | 14.9 | 6.4 | 5.6 |
| Investissement | 7.1 | 5.6 | 2.3 | 1.9 |
| Intérieur | 5.5 | 2.6 | 2.3 | 1.7 |
| Extérieur | 1.5 | 3.0 | 0.0 | 0.2 |
| Solde intérieur primaire | -0.4 | -0.4 | 0.2 | 2.2 |

Note : même PIB pour Prog. et Réel 2009

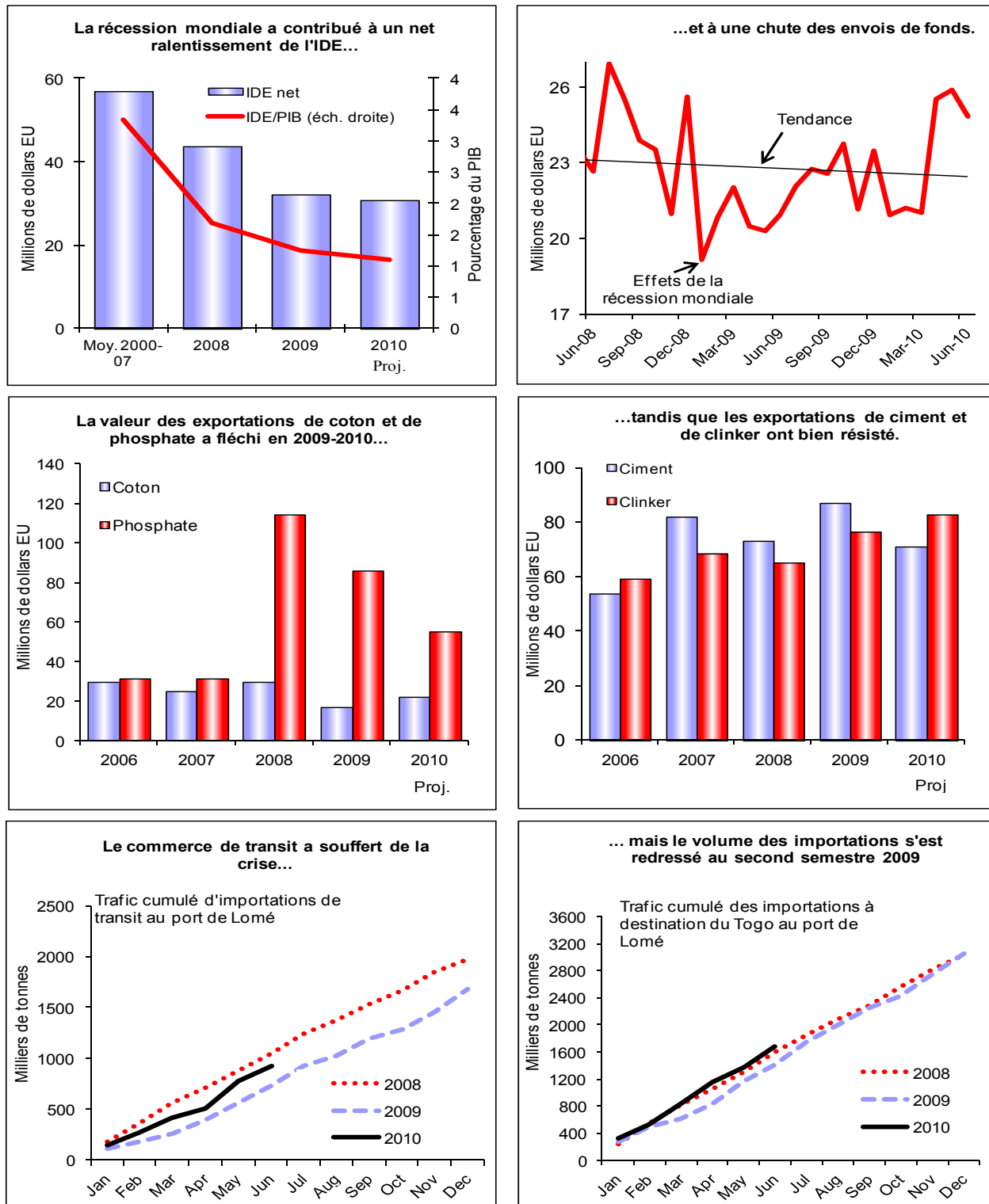
5. **La situation monétaire a continué d'évoluer de façon positive, l'intermédiation financière s'étant renforcée et les prix à la consommation étant restés stables** (tableau 4, encadré 2). La remise en état des établissements bancaires a continué de produire des résultats, les dépôts ayant progressé de 9,7 % durant les sept premiers mois de 2010, tandis que le crédit au secteur privé a progressé de 20 % (graphique 1). Le crédit aux entreprises publiques a augmenté un peu plus rapidement, d'où la nécessité d'une supervision rapprochée afin de gérer les risques budgétaires. La croissance de la masse monétaire a continué d'être forte tandis que l'inflation est restée modérée (2,5 % au premier trimestre 2010 en glissement annuel).

Graphique 1. Togo : Évolution macroéconomique récente¹

Source: autorités togolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Estimations pour 2009 et projections pour 2010.

Graphique 2. Togo : Impact négatif modéré d'une conjoncture extérieure défavorable



Source : autorités togolaises et estimations et projections des services du FMI.

Encadré 1. Togo: une lente progression de l'apurement des arriérés intérieurs

L'an dernier, le Togo a considérablement avancé dans l'apurement des arriérés intérieurs envers le secteur privé, mais les progrès ont ralenti depuis le début de 2010. Après le lancement de l'opération en août 2009 et jusqu'à la fin 2009, les autorités ont avancé plus rapidement que ne le prévoyait le calendrier. À la fin mars 2010, les créances avaient été apurées pour près de la moitié de leur valeur (l'achèvement du processus était un repère structurel pour mars). Entre la fin mars et la fin août le Trésor togolais avait remboursé quelque 200 créanciers de plus, et ainsi couvert prêt de 65 % de la valeur des arriérés et 37 % des créanciers (tableau ci-dessous).

L'opération d'apurement a été quelque peu ralentie en 2010 car de nombreux créanciers n'ont pas fait valoir leurs créances, sans doute à cause de la complexité du processus, du grand nombre de participants et de l'ancienneté des arriérés. Au deuxième trimestre, les autorités ont lancé une campagne d'information afin de faire connaître la procédure, en ciblant le grand nombre de petites créances. En outre, les autorités ont réglé les divergences avec un certain nombre de créanciers de taille grande ou moyenne sur la décote à appliquer. Cependant, quelques créanciers présentant des engagements nets envers l'État (par exemple, impôt restant à régler ou créances improductives prises en charge par l'État et d'un montant supérieur aux arriérés) ne se sont pas soumis au processus d'apurement, préférant attendre l'établissement de procédures de recouvrement des créances improductives. Compte tenu de l'ancienneté du grand nombre de créances, il est probable que beaucoup de créanciers aient disparu (par exemple soient passés au secteur informel, aient fait faillite, ou bien encore aient quitté le pays).

Les autorités redoublent d'efforts pour accélérer l'apurement des arriérés durant les derniers mois de 2010. Elles ont fait appel à l'association patronale pour contacter les créanciers potentiels et comprendre les raisons du ralentissement. Elles entendent mettre fin au processus d'apurement avec les fournisseurs privés à la fin de l'année (lettre d'intention, § 15).

Tableau-encadré 1. Apurement des arriérés envers les fournisseurs privés: montants versés et estimation des montants restant à verser à la date d'août 2010

(en millions de FCFA)

| Type de fournisseur | Coût total estimé 1/ | | Payé à la date de mars 2010 | | Payé à la date d'août 2010 | | Restant à payer | |
|------------------------|----------------------|---------|-----------------------------|---------|----------------------------|---------|-----------------|---------|
| | Nombre 2/ | Montant | Nombre | Montant | Nombre | Montant | Nombre | Montant |
| Petit (≤ 13,5) | 4 955 | 5 770 | 1 343 | 2 970 | 1 532 | 3 270 | 3 523 | 2 500 |
| Moyen et grand (>13,5) | 483 | 26 788 | 439 | 15 856 | 452 | 17 812 | 31 | 8 975 |
| Total | 5 438 | 32 558 | 1 782 | 18 826 | 1 984 | 21 082 | 3 454 | 11 475 |

Source : autorités togolaises et estimations des services du FMI.

1/ Montant exigible après décote.

2/ le nombre de créanciers a augmenté en 2010 d'environ 600 pour atteindre 5.438 suite à l'inclusion des créances vérifiées faisant intervenir les biens et services dont la livraison ne pouvait plus être vérifiée par les auditeurs.

Encadré 2. Togo : Évolution récente du secteur bancaire togolais

En 2006, le système bancaire togolais était presque entièrement insolvable. Les prêts improductifs, notamment aux entreprises publiques, s'étaient accumulés durant la crise intérieure. Après une recapitalisation bancaire initiale en 2004 (d'un coût de 4,4 % du PIB) qui s'est révélé être insuffisante, l'État a entièrement recapitalisé les cinq plus grosses banques à la fin 2008 pour un coût de 6,2 % du PIB, sur les conseils des services du FMI et de la Banque mondiale. L'État a également pris en charge les créances improductives.

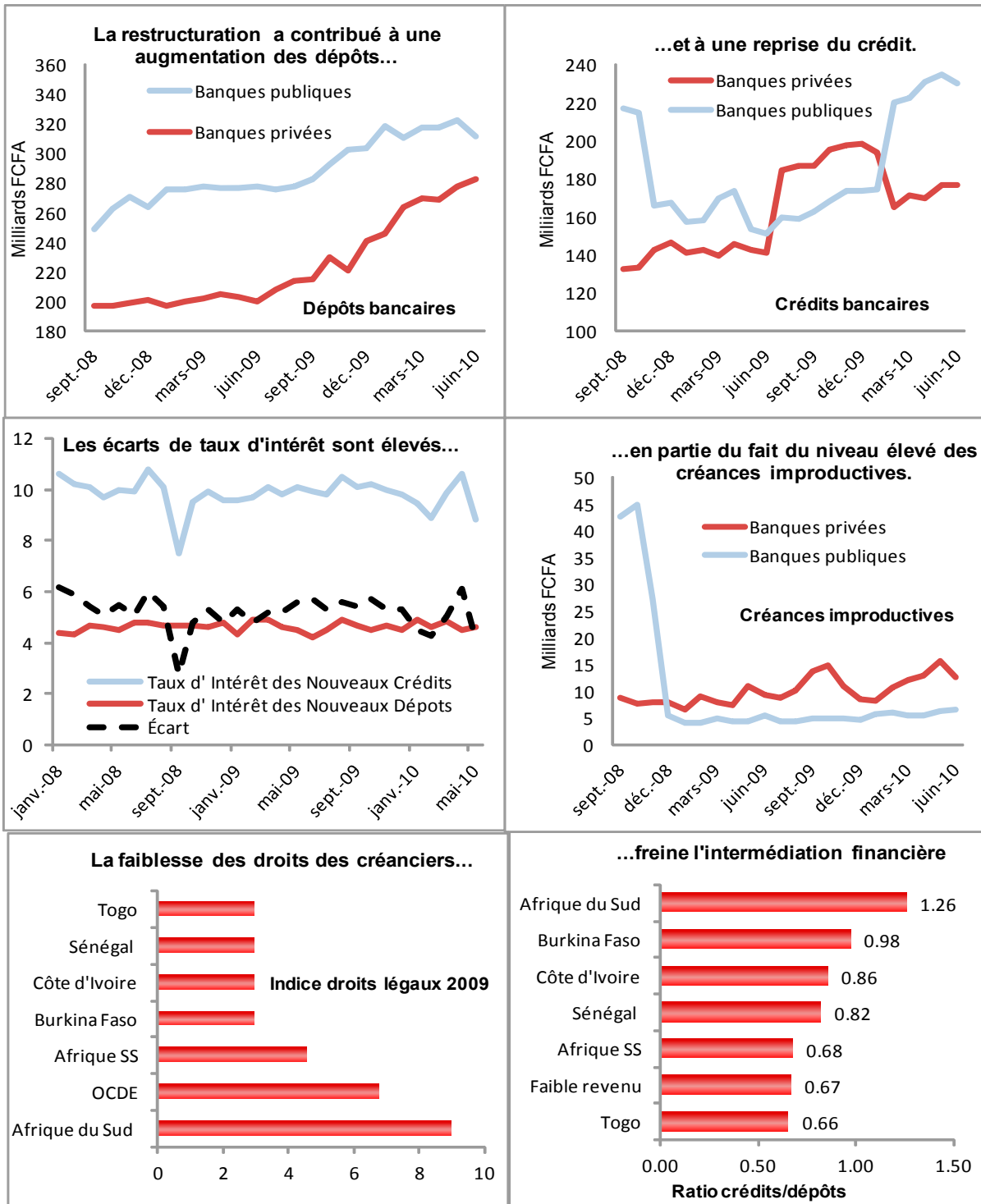
La restructuration financière du secteur bancaire ne s'est pas encore accompagnée d'une profonde restructuration opérationnelle. La pleine restructuration du secteur bancaire et le rétablissement d'une intermédiation financière viable constituent un élément fondamental du programme appuyé par la FEC. Le programme envisageait initialement des progrès substantiels dans la privatisation des quatre banques publiques, dès décembre 2009. Cependant, des retards se sont produits en raison de la complexité du processus, et notamment des difficultés à adapter le cadre légal à la privatisation. La démarche initialement proposée par les autorités pour moderniser le dispositif a été rejetée par le parlement au début de l'année. Cependant, au terme de longues concertations celui-ci a adopté une nouvelle loi de privatisation lors d'une session extraordinaire convoquée par le gouvernement au début octobre. Le gouvernement a entrepris de mettre sur pied la commission de privatisation ainsi que l'exige la loi et il entend prendre les grandes décisions stratégiques pour la privatisation dès que possible (lettre d'intention, § 18).

Malgré la recapitalisation le système bancaire continue d'accuser des faiblesses. À l'heure actuelle six établissements n'observent pas le niveau minimum nouvellement relevé de fonds propres de 5 milliards FCFA (10 millions de dollars). En outre, une grande banque ne respecte pas le ratio fonds propres/actifs de 8 %. Bien que le ratio créances improductives/créances totales brutes ait considérablement baissé grâce à la recapitalisation, il reste élevé (14,6 %). Le récent redressement du crédit à l'économie s'est accompagné d'une augmentation des créances improductives en termes absolus, en particulier dans les banques du secteur privé (graphique 3), mais non en pourcentage de la totalité des crédits bruts. Ces vulnérabilités exigent une vigilance continue de la part de la commission bancaire de l'UMOA.

Outre la restructuration bancaire, les faiblesses de l'actuel environnement structurel doivent être corrigées afin de promouvoir l'intermédiation financière et la solidité du système financier. L'efficacité de l'intermédiation reste faible à en juger par le ratio crédits/dépôts de 66 % en 2009, encore qu'il ne s'éloigne pas de celui des pays comparables (graphique 3). Les trois plus grandes banques représentent plus de 60 % du total des actifs. Les écarts de taux d'intérêt ont continué d'être élevés, en raison notamment de la faiblesse de l'environnement des affaires qui poussent les cours à la hausse (par exemple, faiblesse des droits des créanciers).

Pour corriger ces faiblesses, les autorités togolaises entendent préparer une stratégie de développement du secteur financier avec l'assistance technique des partenaires au développement. Cette stratégie contiendra des recommandations détaillées sur les moyens à mettre en œuvre pour surmonter les actuelles barrières au développement.

Graphique 3. Togo : Indicateurs du secteur bancaire 2008–10



Sources : BCEAO, base de données Doing Business Banque mondiale/SFI, données sur la structure financière Banque mondiale, et calculs des services du FMI.

C. Des progrès satisfaisants ont été enregistrés au titre des réformes structurelles mais des difficultés subsistent

6. **Les réformes structurelles destinées à renforcer la gouvernance budgétaire et à promouvoir les conditions de la croissance continuent de progresser** (tableau texte 2, lettre d'intention § 14–22 & tableau 2). Sur les quatre repères structurels à tenir depuis la dernière revue en juin, deux ont été entièrement observés, un devrait l'être avec un léger retard et enfin le dernier a été considérablement retardé. Tous les repères structurels pour le reste de cette année sont en cours de réalisation ou l'ont déjà été (voir section II.C).

7. **Les réformes visant à renforcer la gouvernance budgétaire ont progressé résolument.** Les mesures destinées à accroître l'efficacité des dépenses publiques et à renforcer les opérations du Trésor ont été menées à terme, ce qui a permis d'observer deux repères structurels à fin juin. En dépit de tous les efforts déployés par les autorités, l'apurement des arriérés intérieurs (repère structurel à fin mars) a avancé plus lentement que prévu car de nombreux créanciers admissibles n'ont pas fait valoir leurs créances (encadré 1). En octobre le Togo a franchi une étape importante en devenant candidat à l'ITIE, initiative liée à un déclencheur PPTE. Le Togo a également amélioré la gestion des finances publiques liée à d'autres déclencheurs PPTE, dont le suivi des dépenses prioritaires, les contrôles financiers, la gestion de la dette et la passation de marchés (cf. *Togo: Enhanced Heavily Indebted Poor Countries Initiative Completion Point Document and Multilateral Debt Relief Initiative*).

8. **Les initiatives du programme visant à corriger les contraintes et les risques qui pèsent sur le secteur réel se poursuivent également ou sont proches du calendrier.** Les autorités ont entrepris de recruter des consultants pour élaborer une feuille de route pour la création du guichet unique d'importation au Port autonome de Lomé, et elles tiendront vraisemblablement ce repère avec un léger retard (repère structurel à fin septembre). Cette initiative est importante pour la compétitivité du Togo ainsi que pour la mobilisation de ses recettes. Après avoir reçu une assistance technique du Département des finances publiques (FAD), les autorités sont aussi en bonne voie pour adopter globalement dans les temps un nouveau mécanisme d'ajustement des prix à la pompe (repère structurel à fin novembre). Elles ont notamment mis en place un processus de concertation, ce qui revêt une grande importance vu les manifestations, parfois violentes, qui se sont produites en juin après une augmentation des prix. En combinant la répercussion automatique des cours mondiaux et une formule de lissage, ce mécanisme encouragera une adaptation à la tendance des prix, amortira l'impact social et protégera les finances publiques.

9. **Les préparatifs de privatisation bancaire ont avancé, mais avec d'importants retards vu la nécessité de moderniser le dispositif légal** (encadré 2). L'appel d'offres final, initialement prévu pour la fin septembre, est désormais prévu pour la fin avril (repère structurel révisé).

Tableau texte 2. Togo : repères structurels pour 2010

| Mesures | Type | Date | Avancement |
|---|--------|--------------------|--|
| Gouvernance budgétaire | | | |
| Achever l'exécution de la stratégie de règlement des arriérés intérieurs certifiés envers des fournisseurs privés. | Repère | Fin mars 2010 | Non réalisé mais progrès satisfaisants (voir encadré 1) |
| Adopter un compte unique du Trésor en recensant les comptes du Trésor dans les banques commerciales et la BCEAO; réduire le nombre de comptes de 30 % au moins. | Repère | Fin juin 2010 | Realisé : 88% des comptes de l'État dans le système bancaire ont été clos. |
| Simplifier et réduire les délais dans la chaîne des dépenses du secteur public en éliminant les points de contrôle redondants. | Repère | Fin juin 2010 | Realisé |
| Secteur financier | | | |
| Faire avancer la privatisation des banques publiques en lançant un appel d'offres final. | Repère | Fin septembre 2010 | Reporté à avril 2011 |
| Mettre en place le système de gestion des créances improductives et son support opérationnel | Repère | Fin décembre 2010 | En cours |
| Procéder à un audit financier et structurel de la CRT et entamer une étude actuarielle de cet organisme | Repère | Fin décembre 2010 | Realisé |
| Secteur réel | | | |
| Recruter des consultants pour élaborer un rapport sur les mesures nécessaires pour créer un guichet unique au Port autonome de Lomé. | Repère | Fin septembre 2010 | Non réalisé. Sera probablement tenu avec léger retard |
| Approuver en Conseil des ministres un nouveau mécanisme d'ajustement des prix pétroliers. | Repère | Fin novembre 2010 | En cours |

II. JETER LES BASES D'UNE CROISSANCE SOUTENUE : PERSPECTIVES POUR 2010 ET 2011

A. Une reprise graduelle

10. **La croissance poursuivra vraisemblablement son accélération progressive à la fin 2010 et en 2011.** S'appuyant sur un vaste travail de réforme, la croissance du PIB en 2011 devrait se hisser à 3,7 %, principalement grâce aux secteurs secondaire et tertiaire (essentiellement mines, électricité, télécommunications et banques). L'inflation devrait se maintenir aux alentours de 2 % durant l'année. La masse monétaire, notamment le crédit au secteur privé, poursuivra son expansion, alimentée par la croissance de la production et l'aboutissement de la restructuration du secteur bancaire.

11. **Les tensions extérieures persisteront probablement.** D'après les projections, le déficit courant ne devrait diminuer que légèrement en 2011, pour descendre à 7,4 % du PIB. Le déficit commercial se creusera vraisemblablement car l'augmentation des importations attribuable à la reprise de la croissance dépasse la faible progression des exportations. Cependant, l'IDE et les flux de capitaux privés à moyen et long terme devraient commencer à se redresser en raison d'un regain de confiance dans l'économie, lui-même attribuable à la détermination économique et politique des pouvoirs publics.

B. Une politique budgétaire viable et propice à la croissance

12. **Le cadrage budgétaire de 2010 demeure approprié et réalisable** (tableaux 3a & 3b, lettre d'intention § 27–28). La politique budgétaire anticyclique reste de mise au vu des projections de croissance. Les objectifs de recettes et de dépenses pour la fin de l'année demeurent valides compte tenu des résultats enregistrés jusqu'à présent. Les objectifs d'apurement des arriérés intérieurs pour la fin de l'année ont été révisés à la baisse en raison des difficultés rencontrées (encadré 1), et le plafond du financement intérieur net (critère de réalisation) a été réduit en conséquence. Le budget est entièrement financé à des conditions favorables afin d'éviter l'accumulation de dettes, l'Union européenne et la Banque mondiale ayant fourni des dons additionnels pour compléter l'augmentation de l'accès dans le cadre du programme appuyé par le FMI.

13. **Le cadre budgétaire des autorités pour 2011 présente une ambitieuse orientation de soutien à l'investissement afin de promouvoir la croissance à moyen terme, tout en restant réaliste et conforme à la viabilité de la dette** (tableaux 3a & 3b, lettre d'intention § 29–34).

- **Les dépenses d'investissements financés sur ressources intérieures devraient être portées à 5 % du PIB, contre 3,3 % en 2010.** L'intention des autorités de réduire le déficit d'infrastructures de base qui s'est accumulé durant la crise intérieure et les projets qui ont été définis traduisent les priorités énoncées dans le DSRP en coopération avec les partenaires au développement. La faisabilité de cette augmentation s'appuie sur les réformes engagées dans le domaine de l'exécution budgétaire — notamment meilleure planification des projets, rationalisation de la

chaîne de la dépense et mise en place d'un système intégré de gestion des finances publiques (lettre d'intention, § 17) — et sur le fait que l'exécution des dépenses d'investissement au premier semestre 2010 a été à la hauteur de l'objectif ambitieux qui avait été défini (le double du niveau du premier semestre 2009). Les dépenses courantes resteront stables en proportion du PIB, préservant ainsi l'espace budgétaire pour l'investissement.

- **Les mesures engagées pour améliorer la mobilisation des recettes devraient porter leurs fruits en 2011, contribuant ainsi au financement de cette augmentation de l'investissement.** Les objectifs de recettes seront relevés de 2,2 points de pourcentage du PIB en 2010 pour atteindre 19,3 % du PIB. L'expansion projetée des recettes fiscales (1,3 point de pourcentage du PIB rapport aux projections de 2010 et 0,9 point par rapport à 2009) est ambitieuse mais n'en est pas moins réalisable. Les autorités ont engagé des réformes importantes et continues de politique de l'administration fiscale, en s'attachant notamment à élargir l'assiette fiscale² et à limiter le vaste champ des exonérations douanières³ (lettre d'intention § 38). En outre, la vente d'une troisième licence de téléphonie mobile, dont le produit devrait représenter 1,2 % du PIB selon des estimations prudentes, constitue une importante contribution ponctuelle. Enfin, au cas où les recettes ne seraient pas à la hauteur des objectifs, les autorités sont déterminées à faire en sorte que l'exécution des dépenses reste conforme aux ressources disponibles (lettre d'intention § 33).
- **Au vu de ce qui précède, les soldes budgétaires devraient rester conformes au souci de viabilité des finances publiques et à l'abandon des politiques**

² Les taux d'imposition pour les entreprises et les personnes physiques ont été réduits de 6 points de pourcentage sur la période 2008–10, tandis que la mobilisation des recettes en pourcentage du PIB est restée globalement stable, ce qui confirme que la stratégie des autorités visant à élargir le champ des activités imposées, grâce à la réduction des taux, porte ses fruits. Comme les taux seront stables en 2011, pour la première fois en quatre ans, on s'attend à une amélioration du recouvrement en proportion du PIB. En outre, les experts du FAD ont constaté d'importantes améliorations dans l'administration fiscale durant ces dernières années et ils ont recommandé plusieurs mesures qui sont projetées pour 2011 (dont celles énoncées dans la lettre d'intention, § 38). Soulignons notamment que le transfert des recettes recouvrées est en train d'être renforcé grâce au déploiement d'agents de recouvrement au sein de l'administration fiscale. En outre, d'après la vigueur des recouvrements fiscaux à ce jour en 2010 (§ 4 et tableau texte 1) la base devrait être supérieure pour les recouvrements fiscaux en 2011.

³ Étant donné que les exonérations couvrent une part notable des importations (un tiers en 2009), la mise en application d'une récente circulaire interministérielle visant à limiter les exonérations discrétionnaires exceptionnelles et à appliquer strictement les règles d'exonération non discrétionnaires devrait se traduire par une amélioration sensible des recettes douanières. Les autres mesures relevant du domaine douanier comprennent l'adoption d'un nouveau dispositif légal, une meilleure évaluation des importations (en faisant appel à une société d'inspection avant embarquement) et le travail de mise en place d'un guichet unique au Port de Lomé (lettre d'intention, § 30 & 38).

anticycliques d'expansion, avec le retrait de la relance budgétaire (tableau 3b). S'agissant de la viabilité budgétaire, le déficit intérieur primaire serait de 0,4 % du PIB, niveau compatible avec l'ancrage budgétaire d'un quasi équilibre⁴. Le déficit base caisse hors dons, indicateur de la relance budgétaire, traduit l'abandon de l'expansion budgétaire en ce sens que le déficit serait réduit de 1,5 point de PIB.

- **Au vu de l'expérience passée, la situation de financement est gérable. Il reste toutefois à identifier un financement à hauteur de 0,3 % du PIB.** Les appuis budgétaires extérieurs devraient diminuer d'au moins deux points de PIB par rapport aux niveaux exceptionnels de 2010. Les autorités se sont mises en rapport avec les principaux partenaires et envisagent la possibilité de solliciter un nouveau programme au titre de la FEC qui prendrait la suite du programme actuel au milieu de 2011 (lettre d'intention § 34)⁵. Les autorités sont prêtes à réduire les dépenses si un financement suffisant ne se matérialise pas (lettre d'intention § 33). Cependant, les services du FMI estiment qu'il serait plus souhaitable, d'un point de vue tant social que macro-économique, d'obtenir des ressources supplémentaires à des conditions concessionnelles ou auprès de sources non génératrices d'endettement (par exemple, recettes ou privatisation).

C. Des réformes structurelles pour une croissance accélérée

14. **L'important travail de réforme du secteur financier se poursuit comme prévu dans la perspective de la fin 2010.** Outre la restructuration bancaire évoquée plus haut, ce travail porte principalement sur la mise en place d'une structure de recouvrement des créances improductives et des études sur la caisse de retraite des agents de l'État (repères structurels à fin décembre, le second ayant été accompli plus tôt que prévu). En outre, les autorités poursuivent leurs efforts pour améliorer le climat des affaires en révisant le code des investissements, la législation des zones franches et le code douanier avec l'assistance technique de la Banque mondiale et du FMI.

15. **En 2011, les autorités redoubleront d'efforts pour renforcer la gestion des finances publiques et promouvoir la compétitivité** (lettre d'intention § 37–38, tableau 3). Entre autres initiatives, elles entendent rendre opérationnel le nouveau dispositif de gestion de trésorerie (nouveau repère structurel à fin janvier) et adopter une stratégie en vue de la mise en place d'un compte unique du trésor (nouveau repère structurel à fin mars). Les autorités comptent par

⁴ À titre de référence, le déficit intérieur primaire retenu dans le cadre macroéconomique à la base de l'AVD applicable aux pays à faible revenu (cf. *Togo: Enhanced Heavily Indebted Poor Countries Initiative Completion Point Document and Multilateral Debt Relief Initiative*) était de 0,3 % du PIB sur la période 2012–30.

⁵ Les autorités ont également demandé une prolongation du programme jusqu'à la fin août 2011 afin de prévoir suffisamment de temps pour achever la sixième revue en cas de difficultés imprévues.

ailleurs déployer le guichet unique du Port de Lomé, en adoptant à cette fin une feuille de route en Conseil des ministres et en prenant les mesures initiales (nouveau repère structurel à fin mars).

D. Stratégie d'endettement pour l'après PPTE

16. **Une fois atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE l'endettement du Togo connaîtra une amélioration spectaculaire et les autorités sont déterminées à mener une stratégie d'endettement viable** (lettre d'intention § 35 & 36). Les services du FMI appuient la demande des autorités pour que le point d'achèvement coïncide avec la conclusion de la présente revue. L'AVD (applicable aux pays à faible revenu) après le point d'achèvement montre que le Togo connaîtra un risque modéré de surendettement, en partant d'hypothèses prudentes, notamment en ce qui concerne la concessionnalité des nouveaux emprunts durant les années ultérieures.

17. **Les principaux volets d'une stratégie d'endettement viable restent un solde budgétaire primaire proche de zéro, un niveau élevé de concessionnalité des emprunts extérieurs et une croissance soutenue d'environ 4 % par an.** Les autorités comptent élaborer une stratégie d'endettement à moyen terme l'an prochain. Elles redoublent d'efforts pour assurer un suivi des emprunts extérieurs des entreprises publiques et la définition de la dette extérieure dans le PAT du programme FEC (pièce jointe de l'appendice 1) a été révisée pour inclure les emprunts extérieurs des entreprises publiques⁶, conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration du FMI en 2009.

E. Risques pour la mise en œuvre du programme

18. **Les risques pesant sur l'exécution du programme demeurent importants et méritent une attention soutenue.** On citera surtout la vulnérabilité extérieure et les contraintes de capacités administratives. Cependant, le renforcement du suivi établi lors de la quatrième revue devrait contribuer à alerter rapidement les autorités face à tout écart par rapport au programme. S'il convient de saluer les ambitieux objectifs de recettes et d'investissements financés sur ressources intérieures fixés pour 2011, ils présentent toutefois des risques qui exigeront une vigilance accrue de la part des autorités pour assurer le financement intégral des dépenses et

⁶ Les nouveaux emprunts des entreprises publiques seront assujettis au niveau minimum de concessionnalité de 35 % comme l'exige le programme appuyé par la FEC. Cependant, conformément à la politique applicable aux limites d'endettement, des possibilités d'emprunt non concessionnel pourraient être envisagées lors de futures revues au cas par cas, par exemple pour tenir compte de prêts comme celui négocié de longue date avec la BOAD par le PAL. Ce crédit à une concessionnalité proche du niveau exigé (25 %); il s'appuie sur un solide argumentaire économique, vu le rôle important pour le développement du Togo, et le projet sous-jacent présente un bon taux de rendement (19 %); comme l'emprunt est libellé en FCFA, le risque de change est faible; le montant du prêt est modeste (0,3 % du PIB); et le PAL, l'emprunteur, est une société financièrement stable exploitée dans des conditions commerciales.

préservé la qualité de la sélection et de l'exécution des projets. Les incertitudes politiques constituent toujours un risque, des élections locales étant programmées en 2011. S'agissant des sauvegardes de la BCEAO, la dernière évaluation achevée en mars 2010 a constaté que des contrôles existaient au niveau opérationnel.

III. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

19. **La solide mise en œuvre du programme appuyé par la FEC sous-tend une modeste reprise économique.** Les autorités ont observé tous les critères de réalisation du programme et ont enregistré des progrès satisfaisants sur d'autres objectifs et repères structurels. Le programme, conformément aux buts fixés, a contribué à consolider la stabilité macroéconomique et la solidité des finances publiques. La croissance et la confiance dans l'économie connaissent un rétablissement progressif.

20. **L'orientation anticyclique du budget de 2010 reste appropriée et l'exécution est conforme au cadre du programme.** Conformément aux objectifs visés, la politique budgétaire anticyclique sous-tend l'activité économique dans une conjoncture extérieure faible et l'importance accordée à l'investissement public contribue à jeter les bases d'une croissance soutenue. En outre, les autorités ont pu mener cette politique sans affaiblir le pays sur le plan de l'endettement. Les services du FMI appuient la révision du critère de réalisation sur le financement intérieur afin de tenir compte d'une projection inférieure du niveau d'apurement des arriérés.

21. **Le cadre budgétaire pour 2011 favorise également une croissance plus vigoureuse à moyen terme en mettant l'accent sur l'investissement public sans compromettre les perspectives de dette.** L'amélioration du recouvrement des recettes et une croissance maîtrisée des dépenses courantes permettront aux autorités d'accroître davantage les investissements financés sur ressources intérieures, tout en maintenant les soldes budgétaires à des niveaux viables. Les services du FMI soutiennent cette politique budgétaire axée sur la croissance et notent par ailleurs que les ambitieux objectifs de recettes et d'investissement exigeront d'intenses efforts et un suivi rapproché des risques. En outre, les autorités doivent être prêtes à réduire les dépenses en cas de déficit des recettes ou si un financement adéquat ne se matérialise pas à des conditions concessionnelles.

22. **La poursuite des progrès sur le front des réformes structurelles contribue également à renforcer la croissance et les finances publiques à moyen terme.** Les réformes visant à renforcer la gestion des finances publiques ont été menées comme prévu, et si l'apurement des arriérés intérieurs a avancé, il n'a pas été à la hauteur des attentes, et ce pour des raisons indépendantes de la volonté des autorités. Dans le secteur bancaire la restructuration a déjà commencé à stimuler l'activité. Des retards avaient été rencontrés dans les préparatifs de l'étape suivante — privatisation de quatre banques — en raison de difficultés d'ordre législatif, mais les progrès devraient reprendre suite à la promulgation d'une nouvelle loi. Par-delà la restructuration opérationnelle du secteur bancaire, les autorités entendent s'attaquer à d'autres contraintes structurelles faisant obstacle au développement du secteur financier.

23. Le point d'achèvement de l'initiative PPTE, qui devrait être atteint avec la conclusion de la présente revue, ouvrira de nouvelles perspectives mais posera également de nouveaux défis. La considérable amélioration de la situation d'endettement du Togo permettra d'accroître la confiance dans son économie et d'assurer la solidité des finances publiques. La population attend plus de l'État en matière de dépenses, alors qu'une politique budgétaire viable nécessite une solide discipline. Aussi, faudra-t-il faire preuve d'une bonne communication. Pour relever les niveaux de vie et maintenir la viabilité de la dette il faudra une croissance plus dynamique et veiller tout particulièrement à mener à terme les réformes structurelles en cours.

24. Compte tenu des résultats enregistrés par le Togo et de la vigueur du programme, les services du FMI recommandent l'achèvement de la cinquième revue et la prolongation du programme.

Tableau 1. Togo: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–12 ¹

| | 2009 | 2010 | | 2011 | | 2012 |
|---|---|-----------|-------|-----------|-------|-------|
| | Prel. | 4eme Rev. | Proj. | 4eme Rev. | Proj. | Proj. |
| Revenu national, prix et taux de change | (Taux de croissance en pourcentage, sauf indication contraire) | | | | | |
| PIB réel | 3,2 | 3,3 | 3,4 | 3,5 | 3,7 | 4,0 |
| PIB réel par habitant | 0,7 | 0,7 | 0,8 | 1,0 | 1,2 | 1,4 |
| Déflateur du PIB | 1,9 | 1,8 | 1,4 | 2,0 | 2,2 | 1,8 |
| Indice des prix à la consommation | 2,0 | 2,1 | 2,2 | 2,1 | 2,0 | 1,8 |
| PIB (en milliards de FCFA) | 1 491 | 1 558 | 1 562 | 1 645,7 | 1 656 | 1 754 |
| Taux de change FCFA/USD (niveau moyen annuel) | 470,7 | ... | ... | ... | ... | ... |
| Taux de change réel effectif | 1,2 | ... | ... | ... | ... | ... |
| Termes de l'échange (détérioration -) | -2,3 | 1,3 | 3,3 | -3,6 | -4,0 | -3,0 |
| Situation monétaire | (Variation annuelle en pourcentage de la base monétaire au début de la période) | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets ² | 0,7 | 3,9 | 3,0 | 7,4 | 3,6 | 3,9 |
| Crédit à l'Etat ² | 6,4 | 5,3 | 4,0 | 1,6 | -1,0 | 0,2 |
| Crédit à l'économie | 9,7 | 3,3 | 7,1 | 4,7 | 8,2 | 6,5 |
| Agrégat monétaire M2 | 16,2 | 8,6 | 14,6 | 8,9 | 12,0 | 10,5 |
| Vitesse de circulation (PIB/M2 en fin de période) | 2,4 | 2,3 | 2,2 | 2,2 | 2,1 | 2,0 |
| Investissement et épargne | (En pourcentage du PIB sauf indication contraire) | | | | | |
| Investissement intérieur brut | 18,0 | 16,8 | 16,7 | 18,6 | 20,2 | 20,5 |
| Secteur public | 5,5 | 6,8 | 6,7 | 7,6 | 9,9 | 10,0 |
| Secteur non public | 12,5 | 10,0 | 10,0 | 11,0 | 10,3 | 10,5 |
| Epargne nationale brute | 10,9 | 9,2 | 9,0 | 11,9 | 12,8 | 13,6 |
| Secteur public | 2,7 | 3,8 | 3,9 | 5,5 | 7,2 | 7,6 |
| Secteur non public | 8,2 | 5,3 | 5,1 | 6,4 | 5,6 | 6,0 |
| Finances de l'administration centrale | | | | | | |
| Recettes et dons | 18,5 | 19,6 | 19,6 | 22,1 | 22,6 | 22,7 |
| Recettes | 16,9 | 17,2 | 17,1 | 17,8 | 19,3 | 18,4 |
| Dépenses et prêts nets | 21,3 | 22,6 | 22,4 | 24,2 | 25,3 | 25,1 |
| Dépenses courantes | 17,4 | 17,3 | 17,2 | 17,5 | 19,7 | 18,7 |
| Solde global (sur la base ordonnancement) | -2,8 | -2,9 | -2,8 | -2,1 | -2,7 | -2,4 |
| Solde primaire ³ | -0,4 | -0,1 | -0,1 | 0,3 | -0,4 | -0,3 |
| Variation des arriérés intérieurs | -1,1 | -3,7 | -3,0 | -0,8 | -0,8 | -0,3 |
| Secteur extérieur | | | | | | |
| Solde des transactions courantes | -7,1 | -7,6 | -7,7 | -6,7 | -7,4 | -6,9 |
| Exportations (biens et services) ⁴ | 34,4 | 28,7 | 34,1 | 29,5 | 33,2 | 33,3 |
| Importations (biens et services) ⁴ | 49,1 | 45,0 | 51,4 | 46,6 | 51,4 | 51,5 |
| Dettes extérieures ⁵ | 51,8 | 14,3 | 14,6 | 15,7 | 15,1 | 15,6 |
| Service de la dette extérieure (% des exportations) | 5,3 | 3,6 | 6,0 | 1,4 | 3,2 | 2,6 |

Sources: autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Le cadre macroéconomique s'appuie sur l'hypothèse que le Togo atteindra le point d'achèvement PPTTE en 2010.

² Variation annuelle en pourcentage de la base monétaire au sens large en début de période. Il est tenu compte de l'impact de l'allocation de DTS de 2009.

³ Définie comme recettes totales moins dépenses courantes, non compris le paiement d'intérêts et projets financés sur ressources extérieures.

⁴ Les données d'exportations et d'importations ont été révisées par rapport à celles de la 4ème revue pour tenir compte de l'amélioration de la collecte de données relatives aux réexportations et importations destinées au transit.

⁵ Y compris dette des entreprises publiques.

Tableau 2. Togo : Balance des paiements, 2009-2012 ¹

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--|---|--------|--------|--------|
| | Prel. | Proj. | Proj. | Proj. |
| | (En milliards de francs CFA) | | | |
| Solde des transactions courantes | -105,9 | -120,7 | -122,5 | -120,6 |
| Balance commerciale | -179,1 | -231,3 | -255,9 | -267,9 |
| Exportations totales | 389,9 | 408,5 | 425,3 | 455,9 |
| <i>Dont</i> : Coton | 7,9 | 11,4 | 12,3 | 12,8 |
| Phosphates | 40,3 | 28,1 | 33,9 | 38,3 |
| Ciment & clinker | 83,8 | 89,7 | 95,0 | 101,2 |
| Réexportations | 72,5 | 79,9 | 82,6 | 85,7 |
| Importations totales | -568,9 | -639,8 | -681,2 | -723,8 |
| Importations au marché local | -496,4 | -559,9 | -598,6 | -638,1 |
| <i>Dont</i> : produits pétroliers | -58,5 | -75,2 | -77,7 | -80,6 |
| Services nets | -40,3 | -38,6 | -46,1 | -50,9 |
| Revenus nets | -21,9 | -12,8 | -6,3 | -11,0 |
| Transferts courants (nets) | 135,4 | 162,0 | 185,9 | 209,2 |
| Compte de capital et d'opérations financières | 7,2 | 58,5 | 69,2 | 76,1 |
| Investissement direct | 15,1 | 15,6 | 16,6 | 26,3 |
| Investissement de portefeuille, y compris obligations | 5,8 | 7,5 | 0,0 | 0,0 |
| Autres Investissements | -13,7 | 35,4 | 52,7 | 49,8 |
| Avoirs extérieurs nets des banques ² | -29,5 | -2,4 | -2,5 | -2,5 |
| Autres flux de capitaux | 23,7 | 26,6 | 33,5 | 30,2 |
| Erreurs et omissions | -11,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Balance globale | -89,5 | -62,2 | -53,3 | -44,5 |
| Financements | 89,5 | 62,2 | 53,3 | 44,5 |
| Avoirs extérieurs nets de la banque centrale ² | 25,9 | -16,3 | -23,3 | -28,3 |
| Variations des arriérés extérieurs | 0,9 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Rééchelonnement des flux | 21,6 | 25,0 | 42,4 | 43,7 |
| Apurement de la dette/arriérés | 4,7 | 708,9 | 0,0 | 0,0 |
| Annulation de la dette/arriérés | -4,7 | -708,7 | 0,0 | 0,0 |
| Rééchelonnement de la dette/arriérés | 0,0 | -0,2 | 0,0 | 0,0 |
| Financement exceptionnel | 41,0 | 53,5 | 28,5 | 0,0 |
| Besoin de financement | 0,0 | 0,0 | 5,7 | 29,0 |
| | (Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | |
| Solde des transactions courantes | -7,1 | -7,7 | -7,4 | -6,9 |
| Balance commerciale | -12,0 | -14,8 | -15,5 | -15,3 |
| Exportations de biens et services | 34,4 | 34,1 | 33,2 | 33,3 |
| Importations de biens et services | 49,1 | 51,4 | 51,4 | 51,5 |
| Réserves internationales brutes (imputées en milliards de dollars E) | 0,7 | 0,6 | 0,6 | 0,7 |
| Réserves internationales brutes (pourcentage de M2) | 51,6 | 41,4 | 39,9 | 39,4 |
| Réserves internationales brutes de l'UEMOA (milliards dollars EU) | 13,6 | ... | ... | ... |
| Réserves internationales brutes de l'UEMOA (pourcentage de M2) | 58,7 | ... | ... | ... |
| Réserves internationales brutes de l'UEMOA (mois d'importation) | 6,9 | ... | ... | ... |

Source: Autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Le cadre macroéconomique s'appuie sur l'hypothèse que le Togo atteindra le point d'achèvement PPTE en 2010.

² Le signe négatif indique une croissance. Comprend l'allocation de DTS en 2009.

Tableau 3a - Togo : Opérations financières de l'Etat, 2009-12 ¹

| | 2009 | 2010 | | 2011 | | 2012 |
|--|------------------------------|---------|--------|---------|--------|--------|
| | Est. | 4e.Rev. | Proj. | 4e.Rev. | Proj. | Proj. |
| | (En milliards de francs CFA) | | | | | |
| Recettes totales et dons | 275,2 | 305,8 | 305,8 | 363,7 | 374,9 | 398,1 |
| Recettes totales | 252,4 | 267,6 | 267,6 | 292,9 | 320,2 | 322,7 |
| Recettes fiscales | 229,0 | 234,8 | 234,8 | 257,1 | 269,2 | 288,8 |
| Administration fiscale (DGI) | 105,7 | 105,8 | 105,8 | 115,8 | 118,5 | 126,4 |
| Administration douanière (DGD) | 123,3 | 129,0 | 129,0 | 141,3 | 150,7 | 162,4 |
| Recettes non fiscales | 23,4 | 32,8 | 32,8 | 35,9 | 51,0 | 33,9 |
| Dons (projets) | 22,8 | 38,3 | 38,3 | 70,8 | 54,7 | 75,4 |
| Dépenses et prêts nets | 317,3 | 351,4 | 349,5 | 398,8 | 419,3 | 440,5 |
| <i>Dont</i> dépenses primaires intérieures | 259,1 | 269,3 | 269,3 | 288,3 | 326,8 | 328,0 |
| Dépenses courantes | 235,0 | 246,1 | 244,3 | 273,7 | 256,2 | 265,1 |
| Dépenses courantes primaires intérieures ² | 221,1 | 218,3 | 218,3 | 242,2 | 243,3 | 254,3 |
| Traitements et salaires | 94,2 | 91,8 | 91,8 | 102,5 | 97,5 | 107,0 |
| Biens et services | 64,5 | 64,0 | 64,0 | 69,1 | 70,6 | 71,4 |
| Transferts et subventions | 51,5 | 62,6 | 62,6 | 67,6 | 72,2 | 73,0 |
| Autres/Dépenses non classifiées | 7,6 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 3,0 | 0,0 |
| Dépenses courantes financées sur ressources extérieures | 0,0 | 11,1 | 11,1 | 16,5 | 0,0 | 0,0 |
| Intérêts sur la dette | 13,9 | 16,7 | 14,9 | 15,1 | 12,9 | 10,8 |
| Intérieure | 9,1 | 10,5 | 10,5 | 10,7 | 10,6 | 7,8 |
| Extérieure | 4,8 | 6,2 | 4,3 | 4,4 | 2,3 | 3,0 |
| Dépenses d'investissement | 82,3 | 105,2 | 105,2 | 125,1 | 163,1 | 175,4 |
| Financées sur ressources intérieures | 37,9 | 51,0 | 51,0 | 46,1 | 83,6 | 73,7 |
| Financées sur ressources extérieures | 44,4 | 54,2 | 54,2 | 79,0 | 79,5 | 101,7 |
| Solde courant | 17,4 | 21,4 | 23,3 | 19,2 | 64,0 | 57,6 |
| Solde budgétaire primaire intérieur | -6,7 | -1,8 | -1,8 | 4,7 | -6,6 | -5,3 |
| Solde budgétaire sur base ordonnancement (dons compris) | -42,1 | -45,6 | -43,7 | -35,1 | -44,4 | -42,4 |
| Hors dons | -64,9 | -83,8 | -82,0 | -105,9 | -99,1 | -117,8 |
| Variation des arriérés ³ | -16,8 | -58,1 | -46,8 | -13,2 | -13,2 | -5,3 |
| Solde global, base caisse (dons compris, var. arriérés comprise) | -58,9 | -103,6 | -90,5 | -48,3 | -57,6 | -47,6 |
| Hors dons | -81,7 | -141,9 | -128,8 | -119,0 | -112,3 | -123,0 |
| Financement | 16,8 | 50,5 | 37,1 | 8,6 | 23,5 | 18,6 |
| Financement intérieur (net) | 14,0 | 40,8 | 26,4 | -13,9 | 1,8 | -3,5 |
| Financement bancaire | 14,7 | 35,4 | 24,5 | 10,5 | -6,8 | 1,5 |
| Financement non bancaire | -0,7 | 5,3 | 1,9 | -24,4 | 8,6 | -5,0 |
| Financement extérieur (net) | 2,8 | 9,8 | 10,7 | 22,5 | 21,6 | 22,1 |
| Financement exceptionnel | 41,0 | 38,3 | 53,5 | 6,7 | 28,5 | 0,0 |
| Crédit FEC | 19,4 | 13,2 | 20,2 | 6,7 | 6,4 | 0,0 |
| Autres financements identifiés | 21,6 | 25,1 | 33,3 | 0,0 | 22,1 | 0,0 |
| Résiduel/écart financement non identif. (+ = besoin de financ.) | 0,0 | 14,8 | 0,0 | 33,0 | 5,7 | 29,0 |

Tableau 3a. Togo : Opérations financières de l'Etat, 2009–12 (suite)

| | 2009 | 2010 | | 2011 | | 2012 |
|--|-------------------------|---------|-------|---------|-------|-------|
| | Est. | 4e.Rev. | Proj. | 4e.Rev. | Proj. | Proj. |
| | (En pourcentage du PIB) | | | | | |
| Recettes totales et dons | 18,5 | 19,6 | 19,6 | 22,1 | 22,6 | 22,7 |
| Recettes totales | 16,9 | 17,2 | 17,1 | 17,8 | 19,3 | 18,4 |
| Recettes fiscales | 15,4 | 15,1 | 15,0 | 15,6 | 16,3 | 16,5 |
| Recettes non fiscales | 1,6 | 2,1 | 2,1 | 2,2 | 3,1 | 1,9 |
| Dons | 1,5 | 2,5 | 2,4 | 4,3 | 3,3 | 4,3 |
| Dépenses totales et prêts nets | 21,3 | 22,6 | 22,4 | 24,2 | 25,3 | 25,1 |
| <i>Dont</i> dépenses primaires intérieures | 17,4 | 17,3 | 17,2 | 17,5 | 19,7 | 18,7 |
| Dépenses courantes | 15,8 | 15,8 | 15,6 | 16,6 | 15,5 | 15,1 |
| Dépenses courantes primaires intérieures ² | 14,8 | 14,0 | 14,0 | 14,7 | 14,7 | 14,5 |
| Traitements et salaires | 6,3 | 5,9 | 5,9 | 6,2 | 5,9 | 6,1 |
| Biens et services | 4,3 | 4,1 | 4,1 | 4,2 | 4,3 | 4,1 |
| Subventions et transferts | 3,5 | 4,0 | 4,0 | 4,1 | 4,4 | 4,2 |
| Autres/Dépenses non classifiées | 0,5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,2 | 0,0 |
| Dépenses courantes financées sur ressources extérieures | 0,0 | 0,7 | 0,7 | 1,0 | 0,0 | 0,0 |
| Intérêts sur la dette | 0,9 | 1,1 | 1,0 | 0,9 | 0,8 | 0,6 |
| Dépenses d'investissement | 5,5 | 6,8 | 6,7 | 7,6 | 9,9 | 10,0 |
| Financées sur ressources intérieures | 2,5 | 3,3 | 3,3 | 2,8 | 5,0 | 4,2 |
| Financées sur ressources extérieures | 3,0 | 3,5 | 3,5 | 4,8 | 4,8 | 5,8 |
| Prêts nets | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Solde courant | 1,2 | 1,4 | 1,5 | 1,2 | 3,9 | 3,3 |
| Solde budgétaire primaire intérieur | -0,4 | -0,1 | -0,1 | 0,3 | -0,4 | -0,3 |
| Solde budgétaire sur base ordonnancement (dons compris) | -2,8 | -2,9 | -2,8 | -2,1 | -2,7 | -2,4 |
| Hors dons | -4,4 | -5,4 | -5,2 | -6,4 | -6,0 | -6,7 |
| Variation des arriérés ³ | -1,1 | -3,7 | -3,0 | -0,8 | -0,8 | -0,3 |
| Solde global, base caisse (dons compris, var. arriérés comprise) | -4,0 | -6,7 | -5,8 | -2,9 | -3,5 | -2,7 |
| Hors dons | -5,5 | -9,1 | -8,2 | -7,2 | -6,8 | -7,0 |
| Financement | 1,1 | 3,2 | 2,4 | 0,5 | 1,4 | 1,1 |
| Financement intérieur (net) | 0,9 | 2,6 | 1,7 | -0,8 | 0,1 | -0,2 |
| Financement bancaire | 1,0 | 2,3 | 1,6 | 0,6 | -0,4 | 0,1 |
| Financement non bancaire | 0,0 | 0,3 | 0,1 | -1,5 | 0,5 | -0,3 |
| Financement extérieur (net) | 0,2 | 0,6 | 0,7 | 1,4 | 1,3 | 1,3 |
| Financement exceptionnel | 2,8 | 2,5 | 3,4 | 0,4 | 1,7 | 0,0 |
| Résiduel/écart financement non identif. (+ = besoin de financ.) ⁴ | 0,0 | 1,0 | 0,0 | 2,0 | 0,3 | 1,7 |
| PIB nominal (en milliards de FCFA) | 1 491 | 1 558 | 1 562 | 1 646 | 1 656 | 1 754 |

Sources: autorités togolaises et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Le cadre macroéconomique s'appuie sur l'hypothèse que le Togo atteindra le point d'achèvement du PPTe en 2010.

² En 2009, les dépenses incluent les dépenses sociales et d'investissement engagées en janvier 2009 venant du collectif budgétaire de 2008.

³ Les données de 2009 et 2010 incluent le crédit de la BCEAO pour apurer les arriérés intérieurs. En 2010, les arriérés incluent les arriérés des entités hors administration centrale à la compagnie d'électricité; cette opération peut être enregistrée comme un transfert.

⁴ Conformément à la pratique dans le cadre du programme, le besoin de financement de 2012 non identifié est calculé en supposant aucun appui budgétaire extérieur (financement exceptionnel).

Tableau 3b. Togo : Principaux indicateurs de politique budgétaire, 2008-2011 ¹

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|---|--|----------|-------|-------|
| | Effectif | Effectif | Proj. | Proj. |
| | (Pourcentage du PIB) | | | |
| Indicateurs de viabilité financière | | | | |
| Solde primaire intérieur (hors variation des arriérés) | 0,4 | -0,4 | -0,1 | -0,4 |
| Solde global, base ordonnancements (dons compris, hors var. des arriérés) | -0,9 | -2,8 | -2,8 | -2,7 |
| Hors dons | -2,3 | -4,4 | -5,2 | -6,0 |
| Indicateurs de relance budgétaire | | | | |
| Solde global, base caisse (dons et var. des arriérés compris) | -0,8 | -4,0 | -5,8 | -3,5 |
| Hors dons | -2,3 | -5,5 | -8,2 | -6,8 |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | |
| Investissement public | 3,2 | 5,5 | 6,7 | 9,9 |
| dont : financé sur ressources extérieures | 1,6 | 3,0 | 3,5 | 4,8 |
| | (Variation par rapport à année précédente, pourcentage du PIB) | | | |
| Indicateurs de viabilité budgétaire | | | | |
| Solde primaire intérieur (hors variation des arriérés) | 0,2 | -0,9 | 0,3 | -0,3 |
| Solde global, base ordonnancements (dons compris, hors var. des arriérés) | 1,0 | -2,0 | 0,0 | 0,1 |
| Hors dons | 1,3 | -2,1 | -0,9 | -0,7 |
| Indicateurs de relance budgétaire | | | | |
| Solde global, base caisse (dons et var. des arriérés compris) | 0,1 | -3,1 | -1,8 | 2,3 |
| Hors dons | 0,4 | -3,2 | -2,8 | 1,5 |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | |
| Investissement public | 1,2 | 2,4 | 1,2 | 0,9 |
| dont : financé sur ressources extérieures | 0,8 | 1,4 | 0,5 | 1,3 |

Sources : autorités togolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le cadre macroéconomique s'appuie sur l'hypothèse que le Togo atteindra le point d'achèvement PPTE en 2010.

Tableau 4. Togo : Situation monétaire, 2009–12

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--|--|-------|-------|-------|
| | Réalisation | Proj. | Proj. | Proj. |
| | (Milliards de francs CFA) | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 241,2 | 259,9 | 285,6 | 316,5 |
| BCEAO | 161,7 | 178,0 | 201,3 | 229,6 |
| Avoirs | 318,2 | 292,8 | 316,1 | 344,4 |
| Engagements | 156,5 | 114,8 | 114,8 | 114,8 |
| Banques commerciales | 79,5 | 81,9 | 84,3 | 86,9 |
| Avoirs | 138,2 | 142,3 | 146,6 | 151,0 |
| Engagements | 58,7 | 60,4 | 62,3 | 64,1 |
| Avoirs intérieurs nets | 375,5 | 447,0 | 506,2 | 558,8 |
| Crédit à l'État | 112,2 | 136,7 | 130,0 | 131,4 |
| BCEAO | 31,9 | 47,6 | 45,1 | 36,5 |
| Banques commerciales | 80,4 | 89,1 | 84,9 | 94,9 |
| Crédit au reste de l'économie | 295,0 | 338,9 | 396,5 | 448,1 |
| Autres (net) | -25,1 | -28,7 | -22,2 | -23,7 |
| Masse monétaire (M2) | 616,7 | 706,8 | 791,9 | 875,3 |
| Monnaie en circulation | 140,3 | 154,3 | 167,6 | 177,0 |
| Dépôts bancaires | 476,4 | 552,5 | 622,4 | 695,2 |
| | (Variation annuelle en pourcentage de la base monétaire en début de période) | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 0,7 | 3,0 | 3,6 | 3,9 |
| BCEAO | -4,9 | 2,6 | 3,3 | 3,6 |
| Banques commerciales | 5,6 | 0,4 | 0,3 | 0,3 |
| Avoirs intérieurs nets | 15,4 | 10,5 | 8,1 | 6,5 |
| Crédit à l'État | 6,4 | 4,0 | -1,0 | 0,2 |
| Crédit au reste de l'économie | 9,7 | 7,1 | 8,2 | 6,5 |
| Autres (net) | -0,8 | -0,6 | 0,9 | -0,2 |
| Masse monétaire (M2) | 16,2 | 14,6 | 12,0 | 10,5 |
| Monnaie en circulation | 2,1 | 2,3 | 2,2 | 1,3 |
| Dépôts bancaires | 14,1 | 12,3 | 9,9 | 9,2 |
| Pour mémoire : | | | | |
| Vitesse de circulation (PIB/M2 fin de période) | 2,4 | 2,2 | 2,1 | 2,0 |

Source: Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) et estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Togo: Calendrier de décaissement effectif et proposé pour l'accord FEC, 2008–11 ¹

| Montant | | | | Date | Condition pour le décaissement ² |
|---------|------------|-------------------|--------------|-------------------|---|
| | Total | Programme initial | Augmentation | | |
| DTS | 13 260 000 | 13 260 000 | | 30 avril 2008 | Approbation par le Conseil d'administration du programme triennal dans le cadre de la FEC (23 avril 2008) |
| DTS | 17 975 000 | 8 800 000 | 9 175 000 | 22 septembre 2008 | Observation des critères de réalisation à fin juin 2008 et autres critères de réalisation pertinents, et achèvement de la première revue de l'accord FEC |
| DTS | 17 975 000 | 8 800 000 | 9 175 000 | 30 avril 2009 | Observation des critères de réalisation à fin décembre 2008 et autres critères de réalisation pertinents, et achèvement de la deuxième revue de l'accord FEC |
| DTS | 8 800 000 | 8 800 000 | | 11 novembre 2009 | Observation des critères de réalisation à fin juin 2009 et autres critères de réalisation pertinents, et achèvement de la troisième revue de l'accord FEC |
| DTS | 14 300 000 | 8 800 000 | 5 500 000 | 30 juin 2010 | Observation des critères de réalisation à fin décembre 2009 et autres critères de réalisation pertinents, et achèvement de la quatrième revue de l'accord FEC |
| DTS | 14 300 000 | 8 800 000 | 5 500 000 | 31 octobre 2010 | Observation des critères de réalisation à fin juin 2010 et autres critères de réalisation pertinents, et achèvement de la cinquième revue de l'accord FEC |
| DTS | 8 800 000 | 8 800 000 | | 30 avril 2011 | Observation des critères de réalisation à fin décembre 2010 et autres critères de réalisation pertinents, et achèvement de la sixième revue de l'accord FEC |

1 Autre que les conditions généralement applicables à la facilité élargie de crédit (FEC).

APPENDICE I—LETTRE D’INTENTION

Lomé, 15 novembre 2010

LE MINISTRE

à

M. Dominique Strauss-Kahn
Directeur Général
Fonds Monétaire InternationalWashington, D.C. 20431

Monsieur le Directeur général,

1. Suite à notre correspondance en date du 10 juin 2010 nous avons l'honneur de saisir l'occasion de la cinquième revue du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) pour faire le point des progrès réalisés dans sa mise en œuvre. Nous continuons d'exécuter notre programme économique et les réformes structurelles de façon satisfaisante afin de maintenir la stabilité macroéconomique et favoriser une croissance plus forte et durable.
2. Nous avons également entamé la réflexion et avons défini les axes majeurs de notre programme économique pour les années à venir qui feront suite à l'atteinte du point d'achèvement des initiatives PPTE et IADM. Ces grands axes ont été déclinés dans la déclaration de politique générale du Premier Ministre et donnent corps aux orientations du Président de la République.
3. Lors de cette cinquième revue, nous avons mené une consultation avec vos services pour que le budget 2011 soit compatible avec nos objectifs macroéconomiques à moyen terme et la consolidation des acquis du programme en cours.
4. Comme vous le savez, le quinquennat passé du Président de la République a été particulièrement marqué par des réformes politiques qui ont abouti à l'organisation d'élections législatives et présidentielles dans un climat social apaisé. Le quinquennat entamé mettra davantage l'accent sur les réformes économiques pour mieux consolider les acquis du programme appuyé par la FEC, accélérer la croissance économique, et faire en sorte que les efforts de réforme soient mieux ressentis par les populations à la base. Le gouvernement compte mettre en œuvre toutes les réformes en son pouvoir pour atteindre ces objectifs.

Contexte général

5. La mise en œuvre du programme en 2010 intervient dans un contexte difficile marqué par les effets persistants de la crise économique internationale ainsi que la longue crise sociopolitique que le Togo a connue. Ces effets se sont traduits par une reprise économique plus faible que prévue au début du programme. Afin de juguler les effets de cette crise et maintenir la stabilité macroéconomique, nous avons mené une politique budgétaire contra-cyclique dont le financement a été appuyé par nos partenaires au développement.

6. Nous avons également renforcé nos réformes structurelles depuis la dernière revue du programme en juin 2010 afin que le pays puisse tirer le maximum de bénéfice de la reprise mondiale et du retour attendu de la confiance des investisseurs du fait des réformes en cours.

Évolution économique récente

7. La croissance économique, bien qu'en hausse, demeure faible dans un contexte de stabilité macroéconomique. L'inflation moyenne annuelle (de juin 2009 à juin 2010) s'est située à 2,1% à fin juin 2010 et les indicateurs de l'activité économique laissent augurer une croissance économique réelle aux alentours de 3,4% en 2010, légèrement en hausse par rapport à 2009. En effet, la prise en compte de l'information conjoncturelle du premier semestre suggère que malgré un tassement de l'agriculture du fait d'une pluviométrie moins bonne cette année, nos prévisions de croissance devraient se matérialiser grâce au secteur secondaire, notamment les industries extractives, dont les tendances de croissance sont bonnes. Les performances observées dans ce secteur nous laissent croire que la reprise économique se poursuivra au Togo mais demeure toutefois modérée en partie à cause des faiblesses dans l'environnement économique international. Cette reprise modeste se manifeste également à travers les données conjoncturelles du commerce extérieur, des finances publiques, et des agrégats monétaires.

8. Le déficit de la balance courante restera élevé en 2010 malgré l'amélioration attendue du solde des transferts courants. Le volume des exportations était en modeste hausse alors que les importations augmentaient significativement, notamment celles des biens d'équipement. Ces indicateurs suggèrent que la politique budgétaire que nous menons soutiendra la demande intérieure et la croissance.

9. La situation monétaire indique une croissance de la masse monétaire de près de 10,9% au cours de la période de décembre 2009 à juillet 2010 et une croissance en glissement annuel (de juillet 2010 par rapport à juillet 2009) de 25,7%, avec une contribution significative des concours des banques et établissements financiers et des avoirs extérieurs nets. Par ailleurs, la progression des crédits à l'économie s'est observée dans un contexte de croissance des dépôts dans les banques, renforçant ainsi la tendance amorcée en 2009 d'une confiance accrue dans le système bancaire que nous avons assaini ces dernières années.

10. La position budgétaire continue de s'améliorer avec des dépenses maîtrisées et une bonne tenue des recettes qui confortent les indications d'une activité économique en hausse. Les recettes fiscales se sont accrues de près de 10% durant les 6 premiers mois par rapport à la même période de l'année dernière, le tout dans un contexte de stabilité des prix. Ces recettes ont été le fait aussi bien des impôts internes que des revenus des douanes. En effet, la forte tendance à la hausse des recettes fiscales observées entre 2007 et 2008, atténuée en 2009 du fait de la crise, a repris de plus belle en 2010. Les performances au niveau des impôts indirects (taxes douanières et TVA) corroborent les données observées au port, alors que la demande intérieure stimulée par notre politique budgétaire contracyclique a contribué aux revenus d'impôts indirects à l'intérieur et sur les revenus. Les efforts de réforme et de recouvrement des administrations fiscales et douanières, la réduction de l'impôt sur les sociétés et personnes physiques ont également commencé à porter leur fruit. En outre, plus de 80% de nos prévisions de recettes non fiscales ont déjà été réalisées au premier semestre. L'exécution des dépenses domestiques primaires prévues au budget au premier semestre était de 42%. Les dépenses des investissements ont été légèrement en dessous des niveaux programmés jusqu'à juin mais ont doublé par rapport à la même période de l'année antérieure. Les dépenses sociales courantes et de capital ont été inférieures au programme. Cependant, nous observons une accélération à partir du mois d'août surtout due à la reprise des dépenses en capital. Ces performances au niveau des recettes combinées à une maîtrise des dépenses, nous permettent d'envisager une bonne tenue des finances publiques pour le reste de l'année, renforçant ainsi les acquis des années précédentes.

Mise en œuvre du programme économique

11. Le programme économique et financier appuyé par la FEC a été globalement mis en œuvre de façon satisfaisante conformément à ses objectifs. Nous n'avons pas accumulé d'arriérés extérieurs ni contracté ou garanti de dette extérieure non concessionnelle. Par ailleurs, les performances budgétaires sont à fin juin 2010 conformes aux critères de réalisation retenus dans le cadre du programme.

12. En effet, le solde primaire de base à fin juin 2010 est largement respecté. Grâce aux bonnes performances des régies financières mentionnées précédemment, nous avons enregistré 148,2 milliards de FCFA de recettes à fin juin 2010 comparé à un repère indicatif de 140,6 milliards de CFA. Au niveau des dépenses, les dépenses primaires sur financement intérieur ont été de 113,8 milliards de FCFA, niveau similaire à la même période de l'année passée mais inférieur à la prévision du programme de 136,9 milliards de FCFA. De ce fait, le solde budgétaire primaire de base s'est situé à 34,4 milliards de FCFA par rapport à un plancher prévu de 3,6 milliards de FCFA satisfaisant ce critère.

13. Ces résultats combinés à l'état actuel de mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs ont permis de satisfaire le critère de réalisation sur le financement intérieur. En effet, reflétant le critère de solde primaire de base satisfait, et des charges d'intérêt dans les limites des prévisions, le financement net du gouvernement vis-à-vis du système bancaire n'a été que de 13,3 milliards de FCFA à fin Juin 2010, la moitié de ce qui était prévu dans le programme. Du fait de la complexité dans l'exécution de la stratégie d'apurement des arriérés du secteur privé (voir paragraphe 15), et tenant compte des paiements d'arriérés au secteur d'électricité et aux pétroliers déjà effectués au premier trimestre, le niveau net d'apurement d'arriérés s'est situé à 31,8 milliards à fin juin par rapport à un plafond de 58 milliards de FCFA prévu au programme. De ce fait, le plafond de financement intérieur de 26,9 milliards de FCFA du programme a été largement satisfait.

Mise en œuvre des réformes structurelles

14. Nous avons poursuivi nos progrès dans la mise en œuvre des réformes structurelles envisagés pour atteindre les objectifs du programme soutenu par la FEC. Les progrès réalisés depuis la dernière revue en juin 2010 sont très sensibles (tableau 2)

Gouvernance budgétaire

15. Le processus d'apurement des arriérés intérieurs auprès des fournisseurs privés (**repère de fin mars 2010**) se poursuit grâce au reliquat du crédit consenti par la BCEAO dans le cadre de l'allocation de DTS par le FMI. Cependant, après le progrès significatif jusqu'à la fin de 2009, le processus s'est ralenti en 2010 et la période des signatures des conventions entre l'état et les fournisseurs a du être étendue jusqu'à décembre 2010. A fin août 2010, 1984 créanciers toutes catégories confondues ont été payés pour un montant d'environ 21 milliards de F CFA, soit 65 pourcent du montant initialement prévu après décote pour cette opération.

16. La fermeture d'au moins 30% des comptes du trésor à la BCEAO et ceux des administrations publiques dans les banques commerciales (**repère de fin juin 2010**) effectué pour tendre vers un compte unique a été réalisée et le processus se poursuit (voir paragraphe 38). Suite aux résultats du recensement des comptes du Trésor achevé en avril dernier, 1117 comptes ont été fermés sur 1259 recensés, soit plus de 88% du total. Il reste à ce jour 142 comptes dans les banques commerciales et à la BCEAO.

17. Nous avons également simplifié nos procédures d'exécution du budget afin de réduire les délais dans la chaîne de dépenses (**repère de fin juin 2010**). Le contrôle financier a été renforcé et la mise en place du logiciel SIGFIP a permis de réduire les délais de contrôle de 7 à 5 semaines au maximum. Nous avons pris un arrêté portant modification du circuit de la dépense le 28 juin 2010 en limitant le traitement de l'engagement à l'Administrateur de crédits et au Contrôleur Financier. Cette mesure associée à d'autres déjà prises pour accélérer l'exécution des dépenses d'investissement ont fait presque doubler le niveau des dépenses de capital financées sur ressources propres par rapport à juin 2009, ce qui représente une réalisation de 34 % par rapport au niveau programmé pour toute l'année.

Réforme du Secteur Financier

18. Nous restons déterminés à privatiser les banques publiques bien qu'il soit impossible que nous puissions lancer l'appel d'offres à cet effet d'ici fin septembre 2010 (**repère de fin septembre 2010**). Ces délais par rapport aux échéances initialement retenues reflètent les difficultés que nous avons rencontrées pour renouveler le cadre juridique permettant la cession de la part de l'État dans ces institutions. Après consultation avec les députés sur la modalité de l'actualisation du cadre juridique, un projet de loi a été préparé avec l'appui technique des conseillers en privatisation financés par la Banque mondiale et a été soumis au vote de l'Assemblée nationale en séance extraordinaire. Cette loi constitue une priorité législative de premier rang pour le gouvernement. Après vote de la loi le 4 octobre, le gouvernement est en train de mettre en place la commission de privatisation. Nous avons comme objectif de franchir cette étape d'ici la fin du mois de novembre. Celle-ci examinera les différents choix stratégiques liés à la privatisation des banques et transmettra des recommandations qui feront l'objet d'une adoption en conseil des ministres donnant mandat au Ministre de l'Économie et des Finances de poursuivre le processus devant aboutir à la privatisation effective des banques. A ce stade, le processus d'appels d'offre pourra être lancé. Le lancement d'appels d'offre final, devrait intervenir avant fin avril 2011 (**repère révisé**). En outre, les recettes obtenues lors de la privatisation des banques seront utilisées pour rembourser la dette intérieure principalement les titres émis lors du processus de restructuration bancaire, permettant ainsi une amélioration significative de la dynamique de la dette publique. En collaboration avec la Commission bancaire de l'UMOA, le gouvernement reste aussi déterminé à maintenir un contrôle rigoureux de la gestion de ces banques jusqu'à l'achèvement du processus de privatisation.

19. Le processus devant mener à la mise sur pied d'une structure de recouvrement des prêts improductifs acquis par l'État dans le cadre de l'assainissement des banques est en bonne voie (**repère de fin décembre 2010**). Le processus est appuyé par une assistance technique et financière de la Banque mondiale et par une assistance technique du FMI. Les conseillers techniques ont présenté leur rapport sur les alternatives pour la structure lors d'un atelier de validation de leur rapport provisoire en juin 2010 et le gouvernement a retenu l'option proposée de mettre en place une nouvelle société de recouvrement des créances. Dans ce cadre, les conseillers préparent un business plan de la société et nous pourrions

mettre sur pied la structure à l'échéance prévue. Cependant, il est possible que certaines mesures juridiques soient prises avant son établissement.

20. L'audit financier et organisationnel de la CRT a été réalisé et l'étude actuarielle a démarré en septembre. Le rapport provisoire de l'audit financier et organisationnel est terminé. Le Cabinet chargé de cet audit attend les observations de la CRT pour finaliser le rapport définitif. Toujours dans le souci d'améliorer la gestion de la CRT, une autre étude non prévue dans les termes de références du Cabinet a été demandée et porte sur un manuel de procédures. S'agissant de l'étude actuarielle, la mission du cabinet a démarré permettant ainsi de respecter ce repère en avance (**repère de fin décembre 2010**).

Secteur réel

21. Concernant l'adoption d'un nouveau mécanisme automatique de fixation des prix des produits pétroliers, pour limiter les risques budgétaires et atténuer l'impact social des fluctuations brutales en instituant des ajustements automatiques et fréquents avec un lissage des prix à la pompe, les préparatifs sont en cours pour qu'elle intervienne comme prévu au plus tard en novembre (**repère de fin novembre 2010**). Nous avons reçu une assistance technique du FMI qui nous a permis de considérer plusieurs options de politique pour la révision des prix. En septembre, une commission nouvellement créée a lancé l'examen du nouveau mécanisme. Le nouveau mécanisme sera adopté par décret présidentiel une fois que les différentes alternatives seront considérées par la commission qui transmettra ses recommandations au gouvernement. De plus, nous continuons nos efforts pour trouver une solution à la question des passifs générés par l'ancien mécanisme d'ajustement des prix. Pour ce faire, des termes de référence pour un nouvel audit qui aura comme objectif d'arrêter le montant total de ces passifs seront élaborés en collaboration avec les pétroliers.

22. Un rapport précisant les mesures nécessaires pour l'établissement d'un guichet unique au port autonome de Lomé sera commandité. Avec l'appui de la Banque mondiale, un expert sera recruté (**repère de fin septembre 2010**) pour aider le gouvernement à préparer une feuille de route pour la mise en place du guichet unique. Le processus de recrutement ayant été plus long que prévu, cela a entraîné un retard dans l'achèvement de cette action. Une fois que le rapport final du conseiller sera terminé, le document sera examiné en conseil des ministres.

23. La poursuite de l'assainissement de la situation financière de la CEET est une priorité pour le gouvernement. En conséquence nous sommes engagés à procéder à l'ajustement des tarifs de l'électricité pour tenir compte des coûts de la CEET et contribuer à préserver sa viabilité, même si nous avons décidé de reporter l'ajustement des tarifs de l'électricité qui était prévu pour juillet 2010. Les équipements de Contour Global ont été mise en place et la production a commencé en octobre, ce qui pourra permettre au pays d'être autosuffisant et de renforcer la fiabilité de la fourniture améliorant ainsi la compétitivité des entreprises, de ce point de vue.

24. Nous avons réalisé des progrès considérables pour satisfaire les critères d'éligibilité à la candidature à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Le dossier de demande d'adhésion a été officiellement transmis à l'ITIE pour examen par le conseil d'administration de l'ITIE lors de sa session d'octobre 2010.

Le gouvernement entend poursuivre les efforts déjà déployés dans les autres secteurs clés de l'économie avec l'appui de la Banque mondiale afin d'augmenter la contribution de la productivité à la croissance. Ainsi, le gouvernement est en train de mettre en œuvre la stratégie qu'il a adoptée pour la relance du secteur des phosphates. Une accélération de production de phosphate est attendue en 2011. Nous sommes également en train de faire le point des recommandations de la Banque mondiale pour améliorer le climat des affaires et moderniser le code des investissements et des textes de la zone franche, et réduire les obstacles à la croissance au niveau sectoriel. En ce qui concerne le projet de code des investissements et le projet de loi sur la zone franche, nous sommes en train de revoir ces deux textes, suite aux commentaires de la Banque mondiale et du FMI, avec l'aide d'un consultant recruté avec l'appui de la Banque mondiale. Notre objectif est de nous assurer que les textes reflètent, autant que possible dans le contexte actuel togolais, les meilleures pratiques internationales. Nous espérons pouvoir présenter la version révisée de ces deux textes à la session d'octobre 2010 de l'Assemblée nationale.

Perspectives macroéconomiques

Cadre macroéconomique

25. Pour le reste de l'année 2010 et en 2011, le gouvernement compte continuer à mener des actions visant à maintenir l'économie togolaise sur la voie de la reprise tout en préservant la stabilité macroéconomique. A cet effet, il entend continuer la mise en œuvre du programme d'investissement dont l'enveloppe a été augmentée de façon significative en 2009 et 2010 dans le cadre de la politique budgétaire contra cyclique. Le gouvernement compte également mettre en œuvre les réformes structurelles envisagées pour le reste de l'année 2010, et a réalisé les déclencheurs pour l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2010 (voir paragraphe 36 sur ce dernier point).

Politique budgétaire en 2010

26. Avec l'appui exceptionnel de nos partenaires au développement, le gouvernement pourra continuer à mettre en œuvre la politique budgétaire arrêtée lors de la dernière revue du programme pour le reste de l'année 2010. Le total des recettes pour l'année 2010 est projeté à 267.6 milliards de francs CFA (17,1% du PIB) déjà prévu lors de la quatrième revue. En tenant compte de l'exécution des dépenses du premier semestre de l'année 2010, nous prévoyons que les dépenses pour 2010 vont rester dans l'enveloppe budgétaire et les limites du programme. Nous continuerons à veiller de façon stricte au respect des dépenses prévues et l'exécution budgétaire restera en ligne avec les financements disponibles. Etant donné les

difficultés rencontrées, nous avons révisé à la baisse le montant prévu pour l'apurement des arriérés intérieurs audités, et en conséquence le plafond de fin décembre sur le financement intérieur net, un critère de performance a été réduit.

27. Avec l'augmentation de l'accès octroyée par le FMI lors de la dernière revue et l'aide exceptionnelle des autres partenaires, notamment l'Union Européenne (y compris de la facilité V-Flex) et la Banque mondiale avec leurs appuis additionnels pour contrecarrer les effets de la crise mondiale, nos besoins de financement pour l'année 2010 devraient être couverts.

Politique budgétaire en 2011

28. En 2011, nous comptons poursuivre la discipline budgétaire et maintenir l'orientation actuelle des dépenses pour favoriser l'atteinte de nos objectifs déclinés dans le DSRP-C et continuer d'impulser la croissance. Dans l'orientation actuelle de notre politique budgétaire les dépenses d'investissement se sont considérablement accrues. Cet accroissement est certes intervenu dans le contexte de la riposte aux effets de la crise mondiale et des catastrophes naturelles qui ont frappé notre pays, et a eu l'avantage de soutenir la croissance. Nous comptons de ce fait maintenir cette orientation du budget afin de rattraper notre déficit en infrastructure de base dû aux longues années de crise socio-économique. Dans cette lancée, nous avons également pour objectif de réaliser un taux d'investissement public au-delà de la moyenne des pays de l'UEMOA qui s'est située à 7% du PIB dans la période 2005-2008. Notre taux d'investissement public est prévu à 6,7% du PIB en 2010 et nous envisageons d'atteindre un niveau de 9,9% en 2011. Nous sommes sur le point d'adopter une politique nationale de l'aide visant à favoriser les approches programmes et appuis budgétaires, dans l'esprit de la Déclaration de Paris, pour pallier les difficultés liées à la mise en œuvre de projets spécifiques. Cette politique combinée à notre engagement d'améliorer les recettes fiscales (voir réformes fiscales aux paragraphes 30 et 38) et de maîtriser la croissance des dépenses courantes nous permettront d'atteindre nos objectifs d'investissement.

29. Nous projetons des revenus de l'ordre de 19,3% du PIB, 2,2% au dessus du niveau prévu pour fin 2010. Cela s'explique surtout par la performance des recettes fiscales programmées à 16,3% du PIB représentant une augmentation nominale de 15%, reflétant une perspective économique plus favorable et surtout la continuation des mesures administratives des régies fiscales dont les efforts sont de plus en plus évidents. L'augmentation des recettes douanières de 17% s'explique par une hausse des importations mais surtout par la ferme décision des autorités de limiter le niveau des exonérations fiscales — qui, pour certaines années, ont représenté (en 2009 33 % des importations mises à la consommation domestique) une part importante des recettes douanières — à celles strictement permises (services diplomatiques, importations de l'Etat, etc.) (voir paragraphe 38). Nous prévoyons aussi une amélioration significative des recettes non fiscales à un niveau de 3,1 % du PIB venant principalement de la troisième licence de téléphonie cellulaire qui devrait être vendue

en 2011 et des dividendes des entreprises d'état comme la téléphonie cellulaire et les phosphates.

30. Au niveau des dépenses courantes primaires, nous envisageons de les maintenir à environ 15% du PIB, comparable à leur niveau sur la période 2009-2010, enveloppe que nous comptons respecter rigoureusement pour nous assurer du financement des dépenses prioritaires d'investissement. Ceci nous permettra d'aligner leur financement sur l'efficacité de nos réformes économiques et donc de nos performances en matière de croissance. Globalement, nous avons établi un cadre budgétaire pour 2011 en collaboration avec les services du FMI compatible avec nos objectifs de croissance et de maintien la viabilité des finances publiques. Allant dans le sens du maintien de la viabilité de la dette à long terme, le solde budgétaire domestique primaire sera proche de l'équilibre avec un déficit de 6,6 milliards de FCFA (0,4% du PIB). Nous avons également établi des repères trimestriels pour suivre l'exécution du budget et nous assurer du financement des dépenses (Tableau 1).

31. Par ailleurs, les reformes, que nous envisageons en matière de gestion des finances publiques (voir paragraphe 38), permettront une plus grande efficacité dans la programmation des dépenses et dans leur exécution avec comme but d'atteindre les objectifs déclinés dans le DRSP-C. L'assistance technique du FMI en juillet 2010 a déjà permis d'améliorer le plan d'action que nous avons préparé dans le domaine de la gestion des finances publiques. L'appui technique de votre institution pour nous accompagner dans la mise en œuvre de ce plan d'action est attendu suite à notre requête au département des finances publiques à cet effet.

32. Le gouvernement compte mettre ces politiques en œuvre dans le contexte d'une prudence dans la gestion des finances publiques, avec des objectifs de soldes budgétaires garants du maintien de la viabilité de la dette publique post point d'achèvement (voir paragraphe 36). Nous continuerons à veiller, de façon stricte, au respect des enveloppes des dépenses courantes et d'investissement prévues et l'exécution budgétaire restera en ligne avec les financements disponibles. Nous comptons également poursuivre le renforcement de nos capacités de gestion de la dette publique tenant en compte les résultats de la mission d'évaluation de nos capacités dans ce domaine de la banque mondiale en août 2010.

33. Avec ces objectifs macroéconomiques déclinés, notre pays pourrait continuer à avoir des besoins de financement extérieur aux taux concessionnels pour assurer le financement du budget et financer sa balance des paiements. Nous avons un besoin résiduel de financement de 5,7 milliards de FCFA dans le cadre budgétaire pour 2011. Cette éventualité que nous avons discutée avec vos services lors de cette revue pourrait éventuellement se traduire en une relation financière avec le FMI. Dans le cadre de la prochaine revue du programme qui marquera la fin du programme en cours, nous espérons avoir approfondi la réflexion sur cette question afin d'arrêter la nature de la relation que nous entretiendrons avec le FMI après l'expiration du programme en cours appuyé par la FEC.

Progrès vers l'Atteinte du Point d'Achèvement

34. Nous sommes sur la bonne voie pour espérer atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE vers la fin de l'année 2010. Nous sommes confiants que nous avons satisfait les conditions nécessaires pour cela.

35. Avec l'atteinte attendue du point d'achèvement de l'initiative PPTE, et après avoir bénéficié de l'IADM, les niveaux d'endettement du Togo vont chuter. La dette extérieure du Togo serait de 12,3% du PIB en valeur actuelle, qui combinée à une dette intérieure de 17,9% du PIB —en excluant les arriérés non-audités— nous donne une dette publique totale en valeur actuelle d'environ 30 pourcent du PIB. Pour davantage conforter notre viabilité extérieure post point d'achèvement nous privilégierons les prêts concessionnels dans notre endettement extérieur conformément à nos engagements vis-à-vis de nos partenaires extérieurs et aux procédures y relatives. De plus, le gouvernement compte mener une politique budgétaire prudente afin de maintenir la viabilité de la dette à moyen terme et développer une stratégie d'endettement dans ce sens. Nous apprécions la réduction de la dette de la part de nos partenaires ce qui nous offre la chance de lancer une stratégie de développement pour notre pays, libre du fardeau d'une dette extérieure insoutenable. Nous prenons note que la définition du programme de la dette extérieure est maintenant explicitement étendue aux entreprises publiques. Par conséquent, les entreprises publiques seront avisées par voie appropriée de la nécessité de rapporter toute information relative aux nouveaux prêts à la direction de la dette pour que cette dernière puisse contrôler leur conformité au programme. De plus, il sera mis en place un système de communication systématique entre les entreprises publiques et la direction de la dette pour rapporter les obligations mensuelles du service de la dette. Nous nous réjouissons qu'une équipe de la Banque mondiale soit venue pour effectuer la mise à jour de l'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (DeMPA).

Réformes structurelles en 2010 et 2011

36. Le gouvernement entend continuer la mise en œuvre de son agenda de réformes structurelles de l'année 2010 comme nous l'avons décrit plus haut tout en le renforçant, et en poursuivant dans cette lancée en 2011 avec un agenda ambitieux pour atteindre nos objectifs de croissance. Nous avons de ce fait convenu avec vos services d'inscrire les mesures suivantes dans notre agenda de réformes structurelles en 2010-2011.

Gestion des finances publiques

37. Le renforcement des finances publiques et de leur gestion sont des axes essentiels de notre programme économique et financier. Nous remercions le FMI pour les missions d'assistance technique de juin-juillet 2010, notamment en matière de gestion de la trésorerie, de réforme des administrations fiscale et douanière, et sur le système de gestion des finances publiques qui nous ont permis de faire des progrès dans ces domaines. Tenant compte de leurs recommandations qui nous ont également permis de finaliser notre projet de stratégie de

réforme des finances publiques soumis aux partenaires au développement en juillet 2010, nous avons retenu les actions prioritaires suivantes dans le programme, entre autres, pour les années 2010 et 2011.

Programmation budgétaire et exécution des dépenses

- Élaborer un programme de travail visant à réaliser la transposition des nouvelles directives de l'UEMOA en matière de gestion des finances publiques (fin octobre 2010).
- Mettre en place un fichier unique pour la solde de la fonction publique (2011).

Recettes Fiscales

- Réduire au maximum les exonérations fiscales exceptionnelles notamment celles liées aux douanes. Mettre en application la note circulaire que nous avons récemment prise pour un meilleur suivi mensuel des exonérations.
- Nommer et installer les receveurs des douanes et des impôts et étendre le SIGFIP aux régies financières.
- Adopter l'avant projet du nouveau code des douanes en Conseil des Ministres (fin décembre 2010).

Gestion de la trésorerie

- Adopter un système de pilotage mensuelle de la gestion de trésorerie avec des données complètes et dans les délais appropriés sur la collecte fiscale dans toutes les régies et des dépenses effectuées par l'Etat.
- Adopter les projets de textes portant création d'un nouveau cadre institutionnel de gestion de la trésorerie au plus tard fin janvier 2011 et l'opérationnalisation de ce cadre (**nouveau repère de fin janvier 2011**). Concernant la gestion de la trésorerie, nous avons bénéficié d'une assistance technique du FMI en juin 2010 et sommes en train de mettre leurs recommandations en œuvre. Il s'agit notamment de l'élaboration de tableaux appropriés pour retracer la totalité des revenus reçus des régies collectrices d'impôts surtout à la Direction générale des douanes (DGD) et à la Direction générale des impôts (DGI) ainsi que la totalité des dépenses effectuées par l'Etat. Dans ce sens, nous avons déjà nommé des receveurs à la DGI et est en train de le faire à la DGD. Par ailleurs, la mise en place notamment d'un secrétariat technique de prévisions pour assister le comité de trésorerie, sera réalisée, afin de mieux gérer la trésorerie de l'Etat. L'établissement d'un réseau comptable dans les deux principales régies va faciliter le transfert des ressources collectées au trésor et ainsi contribuer à améliorer la gestion de la trésorerie de l'Etat.

- Renforcer la gestion de la trésorerie de l'État en adoptant une stratégie (**nouveau repère de fin mars 2011**) devant mener à terme à un compte unique du trésor après consultation des ministères sectoriels et partenaires au développement. L'atteinte de cet objectif pourrait nécessiter une assistance technique ciblée des partenaires, dont le FMI, eu égard aux défis auxquels est confrontés l'administration du trésor pour atteindre l'objectif visé à terme.
- Renforcer la gestion de la dette publique en développant une stratégie d'endettement tenant compte les objectifs budgétaires 2011-2015 (fin mars 2011).

Réforme du Secteur Financier

- Élaborer une stratégie de développement du secteur financier pour promouvoir l'expansion de l'intermédiation financière tout en minimisant les risques pour la stabilité du secteur et de l'économie l'année prochaine. Suivant les recommandations d'une mission d'assistance technique du FMI en mai 2010, nous avons l'intention d'entamer le processus pour l'élaboration de cette stratégie de développement du secteur financier. Nous recherchons des différentes options d'appui technique et financier de nos partenaires au développement pour cet effort.

Secteur réel

- Adopter la feuille de route pour l'établissement d'un guichet unique au Port Autonome de Lomé en conseil des ministres et entamer la mise en œuvre des premières mesures nécessaires identifiées par les conseillers techniques pour l'établissement d'un guichet unique au Port Autonome de Lomé (**nouveau repère de fin mars 2011**). L'établissement d'un guichet unique au port autonome de Lomé permettra de favoriser la compétitivité dudit port comme un hub commercial et contribuer à augmenter les recettes douanières.

Conclusion

38. Le Togo apprécie le soutien permanent et croissant que ses partenaires au développement lui apportent dans ses efforts pour faire face aux chocs exogènes et relancer son économie. Il continue d'avoir des besoins pressants en ressources (sous forme de dons ou de prêts concessionnels) pour financer son développement économique et social.

39. Les progrès de notre programme appuyé par la FEC seront suivis sur la base des critères de réalisation quantitatifs pour la fin du mois de Décembre 2010, d'autres critères pertinents, et les repères indicatifs de fin septembre 2010 (tableau 1). Nous avons convenu de tous ces critères de réalisation et objectifs en concertation et en accord avec la mission du FMI, y compris la modification du critère de performance à fin décembre sur le financement intérieur net. Nous comptons remplir les conditions requises pour l'activation des déclencheurs du point d'achèvement flottant afin qu'une décision concernant le point

d'achèvement au titre de l'initiative PPTE puisse être prise avec la conclusion de cette cinquième revue du programme appuyé par la FEC. Nous souhaitons que la sixième revue du programme soit achevée aussi tôt que possible après la fin du mois d'avril 2011. Pour s'assurer qu'il y a assez de temps pour achever la revue et parer aux imprévus, nous demandons une extension du programme jusqu'à la fin du mois d'août 2011.

40. Comme nous l'avons déjà indiqué, le programme appuyé par la FEC avance résolument vers ses objectifs, en dépit des chocs exogènes et des contraintes de capacité administrative. Nous sollicitons l'achèvement de la cinquième revue du programme appuyé par la FEC et l'approbation du décaissement de la sixième tranche du prêt. Par ailleurs, nous sollicitons une décision rendant effective notre atteinte au point d'achèvement de l'initiative PPTE et aux allègements de dette y afférents.

41. Le gouvernement réaffirme son engagement à prendre toutes les mesures complémentaires nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme. Les autorités togolaises consulteront le FMI sur ces éventuelles mesures complémentaires avant de procéder à des révisions de celles énoncées dans le présent document. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le gouvernement communiquera régulièrement toutes les informations aux services du FMI et ce, dans les délais impartis, tels qu'ils figurent dans le Protocole d'accord technique (PAT). Nous avons également mis à jour le protocole d'accord technique et l'avons révisé pour clarifier le champ d'application des limites sur la dette extérieure.

42. Enfin, le gouvernement consent à la publication de la présente lettre d'intention et ses annexes, ainsi que le rapport des services du FMI sur la cinquième revue.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Adj. Otèth AYASSOR

/s/

Tableau 1. Togo: Repères de Performance Quantitatifs et Objectifs Indicatifs, 2010 - 2011

Juin 30, 2010 — Décembre 31, 2011

| | Juin | | 2010 | Déc. | | March | 2011 | | |
|--|--------------------|---------------------|-------------------------|------------------------------------|-------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | | | Sep. | | | | Juin | Sep. | Déc. |
| | Prog. ¹ | Actuel ² | Prog. Rev. ³ | 4 ^{eme} Rev. ¹ | Prog. Rev. ² | Proj. ³ | Proj. ³ | Proj. ³ | Proj. ³ |
| | Obj. Ind. | | | Objectifs Indicatifs | | | | | |
| (en milliards de francs CFA, cumulés de la fin de l'année précédente) | | | | | | | | | |
| Critères de performance (pour fin juin et fin décembre 2010; objectifs-cibles indicatifs dans les autres cas) | | | | | | | | | |
| Balance fiscale primaire intérieure (niveau minimum) | 3.6 | 34.4 | 26.1 | -1.8 | -1.8 | 5.2 | 20.5 | 16.7 | -6.6 |
| Non-accumulation d'arriérés extérieurs ⁴ | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Financement intérieur net (niveau maximum) | 26.9 | 13.3 | -9.7 | 40.8 | 26.4 | -0.5 | 1.3 | 0.9 | 1.8 |
| Financement intérieur net (niveau maximum ajusté) ⁵ | 29.6 | | | | | | | | |
| Dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central ⁴ | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Objectifs indicatifs | | | | | | | | | |
| Total recettes (niveau minimum) | 140.6 | 148.2 | 218.0 | 267.6 | 267.6 | 78.5 | 158.1 | 241.0 | 320.2 |
| Arriérés de paiements intérieurs, variations de l'encours (niveau maximum) | -58.1 | -31.8 | | -58.1 | -46.8 | 0.0 | -13.2 | -13.2 | -13.2 |
| Dépenses d'investissement sur ressources propres (niveau minimum) | 19.3 | 17.2 | | 51.0 | 51.0 | 12.5 | 24.2 | 47.6 | 83.6 |
| Dépenses sociales courantes et de capital sur ressources propres (niveau minimum) | 35.1 | 19.4 | | 87.7 | 87.7 | 16.0 | 42.6 | 74.6 | 106.5 |
| Financement prévu du programme | 6.2 | 3.5 | 18.5 | 38.5 | 53.5 | 0.0 | 13.2 | 21.6 | 34.2 |

¹ Lettre d'intention en date du 10 juin, 2010² Lettre d'intention en date du 15 novembre 2010.³ Objectifs indicatifs⁴ Critère de Performance continue⁵ D'après le PAT, le niveau maximum de financement intérieur sera ajusté pour compenser les déviations par rapport aux projections de financement extérieur du programme. Cet ajustement est limité à FCFA 10 milliards.

Tableau 2. Togo: Conditionnalité structurelle pour le programme de la FEC 2010

| Mesures | Échéance | Fondement macroéconomique | État d'avancement |
|--|---------------------------|--|--|
| Gouvernance budgétaire | | | |
| Compléter la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs validés vis-à-vis des fournisseurs privés. | Repère fin mars 2010 | Rétablir la confiance des fournisseurs et permettre une réduction progressive de l'important encours d'arriérés de paiement intérieur de l'État. Maintenir la demande globale pendant la période de récession économique. | Le progrès a été satisfaisant. En août 2010, plus de 1.900 fournisseurs avaient déjà été payés. L'achèvement de la mise en œuvre est retardé par la lente réaction de certains créanciers. Une nouvelle phase a démarré le 23 juin 2010 et se poursuivra jusqu'en fin décembre 2010. Voir texte paragraphe 15. |
| Avancer vers l'établissement d'un compte unique du Trésor en procédant à un recensement des comptes du Trésor dans les banques commerciales et la BCEAO; réduire le nombre de comptes de au moins 30%. | Repère fin juin 2010 | Avoir un suivi plus rapproché des opérations du Trésor, puisque que ceci est d'un élément clé de la maîtrise des opérations de trésorerie de l'État. | Effectué. Le recensement des comptes du Trésor a estimé l'existence d'approximativement 1259 comptes. Le nombre de comptes a été réduit à 142, excédant ainsi le niveau minimum de 30 pourcent. |
| Simplifier et réduire les délais dans la chaîne de dépenses du secteur public par la suppression des points de contrôle redondants. | Repère fin juin 2010 | Accélérer à court terme, la capacité d'implémentation des projets d'investissements et accroître la capacité d'absorption de l'aide extérieure du pays. | Effectué. Le contrôle financier a été renforcé et la mise en place du logiciel SIGFIP a permis de réduire les délais de contrôle de 7 à 5 semaines au maximum. L'arrêté N°172 /MEF/SP-PRPF du 28 juin 2010 a modifié circuit de la dépense en limitant le traitement de l'engagement à l'Administrateur de crédits et au Contrôleur Financier. |
| Secteur financier | | | |
| Avancer dans le processus de privatisation des banques publiques en lançant un appel d'offre final. | Repère fin septembre 2010 | Rétablir la confiance dans le secteur financier togolais, réduire les risques d'une nouvelle instabilité macroéconomique liée aux grandes banques publiques déficitaires, et promouvoir le développement du secteur financier et l'expansion de l'intermédiation financière. | Réalisation retardée pour avril 2011. Une nouvelle loi de privatisation a été votée au parlement en Octobre 2010. Le processus d'appels d'offre pourra être lancé une fois que la commission de privatisation examinera les différents choix stratégiques et transmettra des recommandations au conseil des ministres. |
| Mettre sur pied un mécanisme ou une structure et son support opérationnel chargé de la gestion des prêts improductifs. | Repère fin décembre 2010 | Récupérer une partie du coût budgétaire de la titrisation des créances improductives et restaurer des relations financières solides entre les banques et les entreprises. | Réalisation en cours. Dans le cadre de l'approche retenue par le gouvernement, les conseillers préparent un business plan de la société de recouvrement des créances. Cependant, il est possible que certaines mesures juridiques doivent être prises avant son établissement. |
| Réaliser un audit financier et organisationnel de la CRT et entamer une étude actuarielle de cette institution. | Repère fin décembre 2010 | Etablir une stratégie globale de l'apurement de la dette sociale de l'État qui est de l'ordre 7% du PIB. | Effectué. L'audit et l'étude sont prévus dans le cadre du projet sur le secteur financier de la Banque Mondiale. Voir texte paragraphe 20. |
| Secteur réel | | | |
| Recruter les conseillers techniques pour l'élaboration d'un rapport sur les mesures nécessaires pour l'établissement d'un guichet unique au Port Autonome de Lomé. | Repère fin septembre 2010 | Favoriser la compétitivité du Togo comme un hub commercial et faciliter toutes les procédures administratives pour l'importation et l'exportation et contribuer à augmenter les recettes douanières. | Réalisation en cours, il est prévu que la mesure sera effectuée avec un retard limité. L'établissement d'un guichet unique au Port de Lomé est prévu dans le cadre d'un projet d'intégration régionale de la Banque Mondiale. Voir texte paragraphe 21. |
| Approuver au Conseil des ministres un nouveau mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers. | Repère fin Novembre 2010 | Mettre un place un mécanisme que limite les risques budgétaires en instituant des ajustements automatiques et fréquents des prix à la pompe. | Réalisation en cours. Un rapport d'assistance technique du département des finances publiques du FMI achevé en août 2010. Une commission a été créé en septembre pour recommander des réformes au mécanisme d'ajustement des prix en s'appuyant sur les recommandations du rapport. |

Table 3. Togo: Conditionnalité structurelle pour le programme de la FEC 2011

| Mesures | Échéance | Fondement macroéconomique | État d'avancement |
|--|--------------------------------|--|--|
| Gouvernance Budgétaire | | | |
| Adopter les projets de textes portant création du nouveau cadre institutionnel de gestion de la trésorerie et l'opérationnalisation de ce cadre. | Repère fin janvier 2011 | Renforcer la gestion de la trésorerie de l'Etat. | Réalisation en cours. Une mission d'assistance technique du FMI a fait des recommandations qui sont en train d'être mis en œuvre. |
| Adopter une stratégie devant mener à l'atteinte à terme d'un compte unique du trésor après consultation des ministères sectoriels et partenaires au développement. | Repère fin mars 2011 | Renforcer la gestion de la trésorerie de l'Etat. Avoir un suivi plus rapproché des opérations du Trésor. | Réalisation en cours. L'atteinte de cet objectif pourrait nécessiter de l'assistance technique des partenaires. |
| Secteur financier | | | |
| Avancer dans le processus de privatisation des banques publiques en lançant un appel d'offre final. | Repère fin avril 2011 (révisé) | Rétablir la confiance dans le secteur financier togolais, réduire les risques d'une nouvelle instabilité macroéconomique liée aux grandes banques publiques déficitaires, et promouvoir le développement du secteur financier et l'expansion de l'intermédiation financière. | Réalisation en cours. Le processus d'appels d'offre pourra être lancé une fois que la commission de privatisation examinera les différents choix stratégiques et transmettra des recommandations au conseil des ministres. |
| Secteur réel | | | |
| Adopter en conseil des ministres la feuille de route pour l'établissement d'un guichet unique au Port Autonome de Lomé et entamer la mise en œuvre des premières mesures nécessaires identifiées par les conseillers techniques pour atteindre cet objectif. | Repère fin mars 2011 | Favoriser la compétitivité du Togo comme un hub commercial et faciliter toutes les procédures administratives pour l'importation et l'exportation et contribuer à augmenter les recettes douanières. | Réalisation en cours. L'établissement d'un guichet unique au Port de Lomé est prévu dans le cadre d'un projet d'intégration régionale de la Banque Mondiale. |

Pièce jointe à l'appendice I

AMENDEMENTS AU PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Les paragraphes 1, 3, 5, 11, 13, 19, 20, 21, 22 et 25 du protocole d'accord technique (aide-mémoire technique) du 28 mars 2008, amendé le 12 septembre 2008 puis le 18 novembre 2009, ont été amendés pour tenir compte des nouvelles dates de référence retenues pour les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs jusqu'à la fin 2011 indiqués au tableau 1 ci-dessus et pour préciser les limites applicables aux emprunts extérieurs non concessionnels. Ces changements sont énoncés ci-dessous.

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les repères quantitatifs, les repères structurels et les critères de réalisation d'un accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance pour la période qui va du 1er janvier 2008 au 31 août 2011. Le tableau 1 de la lettre d'intention ci-dessus présente les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs pour fin décembre 2010 (à partir des changements cumulés depuis le 1^{er} janvier 2010), les objectifs indicatifs à la fin septembre 2010 (à partir des changements cumulés depuis le 1^{er} janvier 2010) et les objectifs indicatifs à la fin mars 2011 (à partir des changements cumulés depuis le 1^{er} janvier 2011). Les tableaux 2 et 3 ci-dessus présentent les repères structurels pour 2010 et 2011. Le présent PAT fixe également les conditions relatives à la transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme

3. Le **solde budgétaire primaire intérieur** est défini comme la différence entre i) les recettes budgétaires de l'État et ii) les dépenses budgétaires totales, nettes des charges d'intérêts et nettes des dépenses courantes et d'investissement financées par les bailleurs de fonds. Le solde des périodes de fin décembre 2009 à fin décembre 2010 (critères de réalisation), de fin décembre 2009 à fin septembre 2010 et de fin décembre 2010 à fin mars 2011 et à fin juin 2011 (objectifs indicatifs) doit être égal ou supérieur aux montants indiqués au tableau 1 ci-dessus. La source des données est le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) préparé à intervalle mensuel par la Direction de l'économie au Ministère des finances. Les données de la Direction de l'économie font foi aux fins du programme.

5. Le **financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du **crédit net du secteur bancaire à l'État**, et ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État**. Le financement intérieur net pour les périodes de fin décembre 2009 à fin décembre 2010 (critères de réalisation), et de fin décembre 2009 à fin septembre 2010 et de fin décembre 2010 à fin mars 2011 et à fin juin 2011 (objectifs indicatifs) doit être inférieur ou égal aux montants indiqués au tableau 1 ci-dessus. Le plafond du financement intérieur net sera ajusté pour compenser les écarts par rapport au niveau de financement extérieur prévu

pour le programme, figurant au tableau 1 ci-dessus, sous réserve d'un plafonnement de 10 milliards de francs CFA.

11. Le recouvrement des recettes dans les périodes de fin décembre 2009 à fin décembre 2010 (objectif indicatif) et de fin décembre 2009 à fin septembre 2010 et de fin décembre 2010 à fin mars 2011 et à fin juin 2011 (objectifs indicatifs) doit être supérieur ou égal aux montants indiqués au tableau 1 ci-dessus. Le plancher des recettes constituera un objectif indicatif pour toute la durée du programme.

Définition

13. Les **arriérés de paiement intérieurs durant une période donnée** comprennent :
 i) les reste-à-payer, c'est-à-dire les ordonnancements soumis au Trésor qui n'ont pas été payés dans le mois suivant la fin de cette période dans le cas des traitements et des salaires (y compris pensions) et dans les trois mois qui suivent ladite période dans le cas des biens et des services et des transferts; ii) les arriérés liés à la dette publique intérieure, y compris les obligations émises en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA. La variation du stock d'arriérés de paiement intérieurs sur une période donnée comprend à la fois l'accumulation nette d'arriérés de paiement durant cette période (qui doit être nulle pendant la durée du programme) et la réduction des arriérés de paiement intérieurs par rapport aux périodes précédentes. La variation du stock des arriérés de paiement intérieurs pour les périodes allant de la fin décembre 2009 à la fin décembre 2010 (objectif indicatif), de la fin décembre 2009 à la fin septembre 2010 (objectif indicatif), et de la fin décembre 2010 à la fin mars 2011 et à la fin juin 2011 (objectifs indicatifs), doit être inférieure ou égale aux montants indiqués au tableau 1 ci-dessus. La source des données sur le stock des arriérés de paiement intérieurs est le Trésor pour l'accumulation d'arriérés durant n'importe quelle période, et la Direction de l'économie pour les autres arriérés. Les données sont présentées dans le TOFE préparé à intervalle mensuel par la Direction de l'économie au Ministère des finances. Le plafond de la variation nette des arriérés de paiement intérieurs constitue un objectif indicatif pour toute la durée du programme.

F. Dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État

Définition

18. L'État s'engage à ne contracter ni garantir financièrement aucun emprunt extérieur (défini à partir de la résidence du créancier) d'une échéance initiale égale ou supérieure à un an ayant un élément de libéralité inférieur à 35 % (critère de réalisation continu). La dette non concessionnelle est par définition l'ensemble des dettes ayant un élément de libéralité inférieur à 35 %. Le niveau de concessionnalité des emprunts à échéance égale ou supérieure à 15 ans est calculé en utilisant comme taux d'actualisation la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) obtenu à partir des taux publiés par l'OCDE; pour les emprunts à échéance de moins de 15 ans, la moyenne des TICR sur six mois est utilisée.

19. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, et modifiées le 31 août 2009 avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2009, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Ce critère ne s'applique toutefois pas aux rééchelonnements sous forme de nouvelles dettes, ni aux emprunts obligataires et bons du Trésor émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA. Aux fins de ce critère de réalisation, l'État comprend l'État tel que défini au paragraphe 2 ci-dessus, mais aussi les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère administratif (EPA), les institutions publiques à caractère scientifique et technique, les institutions publiques à caractère professionnel, les institutions de santé publique, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés nationales (c'est-à-dire les entreprises publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État détient au moins 50 % du capital), et les organismes publics

Délais de transmission

20. Les autorités chercheront à obtenir l'avis des services du FMI en prévision des révisions aux plans d'emprunt extérieur, lesquelles seront communiquées aux services du FMI. Les détails concernant tout emprunt extérieur public contracté durant un mois donné sont communiqués dans les six semaines à compter de la fin de ce mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'État.

G. Dépenses sociales financées sur ressources intérieures

Définition

21. Les dépenses sociales (courantes et en capital) financées sur ressources intérieures sont définies, pour chaque rubrique du compte courant (salaires, biens et services, transferts et subventions, autres) et du compte de capital de la manière suivante : 1) dépenses exécutées par le Ministre de la santé (à la rubrique «Santé»); 2) dépenses exécutées par le Ministre de l'éducation et de la recherche, l'Institut national de formation professionnelle et le Ministre de la formation supérieure et de la recherche (à la rubrique «Éducation»; et 3) dépenses exécutées par 4) le Ministre de l'environnement et des eaux et forêts et le Ministre de l'agriculture (à la rubrique «Autres dépenses sociales» et limitées aux subventions et transferts). Les dépenses sociales financées sur ressources intérieures sont classées selon les rubriques ci-dessus (Santé, Éducation, Autres dépenses sociales) établies à partir d'une classification de chacun des projets présentés dans les budgets de 2010 et 2011, en dépenses de santé, d'éducation et autres dépenses sociales. Les dépenses sociales totales courantes et en capital financées sur ressources intérieures comprennent les dépenses sociales financées à partir de ressources intérieures, y compris les recettes, financements intérieurs et appuis budgétaires extérieurs généraux, à l'exclusion de toutes les dépenses sociales financées à partir de dons ou de crédits extérieurs spécifiques à certains projets. La source des données est le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) préparé à intervalle mensuel par la Direction de l'économie au Ministère des finances.

22. Les dépenses sociales totales financées sur ressources intérieures pour les périodes de fin décembre 2009 à fin décembre 2010 (objectif indicatif), de fin décembre 2009 à fin septembre 2010 (objectif indicatif) et de fin décembre 2010 à fin mars 2011 et fin juin 2011 (objectifs indicatifs) doivent être égales ou supérieures aux montants indiqués dans le tableau 1 ci-dessus. Les données fournies par la Direction de l'économie font foi aux fins du programme. Le plancher des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (courantes et en capital) est un objectif indicatif pendant toute la période du programme.

H. Total des dépenses en capital financées sur ressources intérieures

Définition

25. Les dépenses en capital totales financées sur ressources intérieures pour les périodes de fin décembre 2009 à fin septembre 2010 et à fin décembre 2010 et de fin décembre 2010 à fin mars 2011 et à fin juin 2011 (objectifs indicatifs) doivent être égales ou supérieures aux montants indiqués au tableau 1 ci-dessus. Les données fournies par la Direction de l'économie font foi aux fins du programme. Le plancher des dépenses en capital financées sur ressources intérieures est un objectif indicatif pendant toute la période du programme.

Déclaration du représentant des services du FMI
10 décembre 2010

La présente déclaration rend compte d'informations devenues disponibles depuis le 23 novembre 2010, date d'achèvement du rapport des services du FMI. Ces informations ne changent pas les grandes lignes de l'évaluation faite par les services du FMI.

1. Le Conseil des ministres a approuvé le 26 novembre un nouveau mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers (repère structurel à fin novembre, rapport des services du FMI, § 8, et lettre d'intention, § 21). Ce mécanisme permet de répercuter automatiquement les prix d'importation selon une formule de lissage.
2. Le processus de sélection des consultants qui aideront à mettre en place le guichet unique du Port de Lomé est bien avancé (repère structurel à fin septembre, rapport des services du FMI, § 8, et lettre d'intention, § 22) mais n'est pas encore terminé. L'appel d'offres a été lancé en octobre. Les procédures de la Banque mondiale, laquelle finance les consultants, exige que la sélection se fasse à partir d'au moins trois soumissions, mais seuls deux cabinets ont répondu. Les autorités et la Banque mondiale sont en train d'étudier les prochaines étapes du processus.
3. Le Port de Lomé a contracté un emprunt programmé de longue date auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) le 8 décembre (rapport des services du FMI, § 17). Dans une lettre adressée à la BOAD, les autorités ont précisé que l'appui de l'État au projet ne constitue pas une garantie publique. Comme les emprunts extérieurs des entreprises publiques ne sont pas actuellement couverts par la définition de la dette extérieure, le prêt ne porte pas atteinte à la conditionnalité du programme appuyé par la FEC.
4. Le 11 novembre, les autorités ont signé, sans le ratifier, un accord de prêt avec l'Eximbank de Chine d'un montant de 26 millions de dollars EU (0,8 % du PIB) pour la modernisation des systèmes informatiques et de communication de l'administration publique. Les autorités ont appris que les conditions de financement manquaient de peu aux exigences de concessionnalité du programme, et ont décidé de reporter la ratification de l'accord d'emprunt jusqu'à ce que les conditions en soient renégociées pour respecter le niveau minimum de concessionnalité dans le cadre du programme appuyé par la FEC.
5. Le 26 novembre les autorités ont approuvé une augmentation des tarifs d'électricité devant entrer en vigueur en janvier 2011 (lettre d'intention, § 23). Cette augmentation, initialement prévue pour juillet, est une mesure importante pour renforcer la situation financière de la Compagnie Énergie Électrique du Togo.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Communiqué de presse N° 10/485
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 10 décembre 2010

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue dans le cadre
de la facilité élargie de crédit en faveur du Togo
et approuve un décaissement de 22 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la cinquième revue des résultats économiques du Togo dans le cadre d'un programme appuyé par l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Le Conseil d'administration a approuvé la demande de modification d'un critère de réalisation relatif au financement intérieur net ainsi qu'une prolongation du programme jusqu'à la fin d'août 2011. L'achèvement de la revue permet le décaissement immédiat d'un montant équivalent à 14,3 millions de DTS (environ 22 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 86,61 millions de DTS (soit environ 133,24 millions de dollars EU).

Le 21 avril 2008, le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la FEC pour l'accès à un montant équivalent à 66,06 millions de DTS (environ 101,62 millions de dollars EU) en faveur du Togo pour appuyer le programme économique du gouvernement (voir à ce sujet le [Communiqué de presse N° 08/90](#)). Le Conseil a ultérieurement approuvé deux augmentations le 22 septembre 2008 et le 25 juin 2010, pour un montant total de 29,35 millions de DTS (environ 45,15 millions de dollars EU).

Le Conseil d'administration a aussi convenu que le Togo avait pris les mesures nécessaires pour atteindre son point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Cette décision relative au point d'achèvement de l'initiative PPTE est subordonnée à une décision similaire du Conseil d'administration de la Banque mondiale, après quoi un communiqué de presse conjoint sera publié.

À l'issue des débats du Conseil d'administration sur le Togo, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Il convient de féliciter les autorités togolaises qui ont poursuivi sans interruption la ferme mise en œuvre de leur programme de réformes économiques dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, ce qui a contribué à renforcer les finances publiques et la stabilité macroéconomique. La politique budgétaire contracyclique de 2010 a soutenu une modeste reprise économique.

Le budget de 2011 met à juste titre l'accent sur un relèvement des investissements publics pour appuyer la croissance à moyen terme et la réduction de la pauvreté qui sera essentiellement financé par une hausse des recettes intérieures. Les autorités sont résolues à limiter l'augmentation des dépenses courantes et à comprimer les dépenses moins prioritaires au cas où les recettes ou le financement concessionnel disponible seraient insuffisants. Il sera essentiel de poursuivre un suivi solide de l'exécution budgétaire, notamment en ce qui concerne les dépenses sociales prioritaires.

Les perspectives de croissance ne pourront être renforcées que si l'élan des réformes est maintenu, notamment s'agissant des finances publiques, de la gestion de la dette et du climat des investissements. L'apurement des arriérés intérieurs devrait être terminé. La mise en œuvre du mécanisme automatique de fixation des prix récemment adopté pour les produits pétroliers permettra de minimiser les distorsions, d'amortir l'impact social des chocs des prix et de sauvegarder les finances publiques. Il sera important de lancer le processus de privatisation des banques publiques.

Le Togo a pris les mesures nécessaires pour atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des PPTE. Pour tirer durablement parti de l'allégement substantiel de la dette, il sera important de saisir judicieusement les opportunités. Les autorités devront accroître les investissements dans le capital physique et humain et engager des réformes structurelles pour promouvoir la croissance tout en maintenant des politiques prudentes du budget et de la dette. Il sera crucial de compter sur le soutien continu des donateurs.»

Déclaration de M. Kossi Assimaidou, Administrateur pour le Togo
Le 10 décembre 2010

Au nom des autorités togolaises, que je représente, je tiens à remercier la Direction et le Conseil d'administration du FMI de leur soutien constant aux efforts de réforme économique et structurelle actuellement mis en œuvre par le Togo. Grâce à ce soutien déterminant, les autorités ont pu accomplir des progrès importants depuis 2006, qui ont culminé avec la réalisation des conditions requises pour passer au point d'achèvement de l'initiative PPTE. Je voudrais aussi remercier les services du FMI de leur dévouement et des efforts qu'ils ont consentis inlassablement pour fournir aux autorités togolaises des avis pertinents et une assistance technique tout au long de ces années.

Les profondes réformes politiques et économiques que le Togo a entreprises depuis 2006 ont aidé le pays à renouer le dialogue avec la communauté internationale et à jeter les bases d'une croissance économique plus vigoureuse et d'une réduction de la pauvreté. La mise en œuvre résolue des mesures économiques et des réformes, notamment dans le cadre du programme actuel appuyé par la FEC, qui a été approuvé en avril 2008, ont aidé le Togo à atteindre le point de décision en novembre 2008.

Les autorités que je représente ont accompli des efforts remarquables en établissant puis en préservant la stabilité macroéconomique et en engageant des mesures structurelles. Parmi ces dernières, je citerais les réformes entreprises dans les domaines de la gestion des finances publiques, la gouvernance budgétaire (apurement des arriérés intérieurs, adoption d'un compte unique du Trésor et simplification de la chaîne de la dépense), la restructuration du secteur financier, de l'énergie et des phosphates, et l'amélioration du fonctionnement du Port autonome de Lomé (PAL). Ces résultats, qui ont conduit à l'achèvement en temps voulu et de façon satisfaisante des quatre premières revues de l'accord FEC, y compris la troisième revue par la procédure du défaut d'opposition, ont été obtenus dans une conjoncture très difficile, caractérisée par toute une série de chocs exogènes. En effet, le pays a notamment subi les chocs suivants : la crise alimentaire, la flambée des prix du pétrole, les chocs sur l'approvisionnement en énergie, les inondations catastrophiques de 2008 qui ont détruit des routes et des ponts et interrompu la circulation des marchandises entre le PAL et l'arrière-pays, et, dernier choc mais non des moindres, la crise économique mondiale, qui s'est traduite par un manque de dynamisme persistant de l'économie mondiale. Pendant toutes ces épreuves, les autorités togolaises ont continué d'appliquer avec détermination les réformes prévues par le programme.

Les autorités togolaises souscrivent pour l'essentiel aux documents des services du FMI sur la cinquième revue de l'accord FEC ainsi qu'à leur document sur le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. En nous appuyant sur leur appréciation des bons résultats que le Togo continue d'enregistrer dans le cadre du programme appuyé par le FMI et

sur la détermination indéfectible des autorités d'appliquer leur politique économique et leur programme de réformes, **nous demandons au Conseil d'administration d'appuyer l'achèvement de la cinquième revue du programme du Togo dans le cadre de l'accord FEC.**

En outre, non seulement le Togo a maintenu la stabilité macroéconomique, mais il a aussi respecté toutes les autres conditions du passage au point d'achèvement de l'initiative PPTE. Ces conditions étaient les suivantes : mise en œuvre et suivi du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), suivi et transparence des dépenses, fonctionnement de la Cour des Comptes et de l'Autorité de régulation des marchés publics, déclaration publique régulière des paiements effectués par l'État au secteur des phosphates et des recettes issues de ce secteur perçues par l'État, amélioration de la gestion de la dette et communication des données relatives à la dette publique intérieure et extérieure, adoption de plans de développement sanitaire, et mise en œuvre du plan relatif à l'éducation nationale. **Nous demandons donc au Conseil de considérer que le Togo a atteint le point d'achèvement et de soutenir un allègement de dette en faveur du pays dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM.**

ANTÉCÉDENTS EN MATIÈRE DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Les autorités togolaises continuent d'appliquer leur politique économique et leurs réformes avec détermination. Les objectifs, notamment tous les critères de réalisation budgétaire inscrits dans le programme appuyé par la FEC depuis la quatrième revue, ont été atteints. En particulier, malgré une conjoncture extérieure et financière difficile, elles n'ont pas accumulé d'arriérés extérieurs ni contracté ou garanti d'emprunts extérieurs non concessionnels. Elles s'emploient à mener à bien la stratégie d'apurement des arriérés de paiement intérieurs, avec l'aide de l'association des employeurs pour contacter les créanciers potentiels qui n'ont pas encore demandé l'apurement. En ce qui concerne la dette extérieure, les autorités togolaises restent déterminées à ne contracter ou garantir des emprunts extérieurs qu'à des conditions concessionnelles et continueront de consulter les services du FMI en cas d'incertitude à cet égard. En particulier, ces consultations ont permis de constater qu'un prêt signé récemment manquait de peu et de façon inattendue à l'exigence minimale de concessionnalité. Ce prêt n'est pas encore effectif car il doit encore faire l'objet d'un processus de ratification légale et les autorités togolaises ont la ferme intention de ne pas procéder à la ratification tant qu'elles n'auront pas obtenu des conditions respectant l'exigence minimale de concessionnalité conformément aux engagements pris dans le cadre du programme.

En ce qui concerne les réformes structurelles, des progrès sensibles continuent d'être accomplis depuis la dernière revue, en juin. Comme elles l'indiquent dans leur nouvelle Lettre d'intention, les autorités ont pris des mesures en vue de l'adoption d'un compte unique du Trésor, de simplifier les procédures d'exécution du budget et de renforcer le contrôle financier.

Dans le secteur financier, malgré les retards occasionnés par la nécessité inattendue d'actualiser le cadre juridique en vue de la privatisation des banques publiques, les réformes prévues avancent. Les membres de la commission de privatisation, qui recommandera les diverses possibilités de privatisation, ont été choisis et cette instance sera officiellement instituée sous peu. Les autorités s'attendent maintenant à ce que les offres définitives soient remises d'ici fin avril 2011. Entre-temps, elles continueront, en collaboration avec la Commission bancaire régionale, d'exercer un contrôle strict sur la gestion des banques à privatiser. En outre, la mise en place d'une structure chargée de recouvrer les créances improductives acquises par l'État, avec l'assistance du FMI et de la Banque mondiale, avance de façon satisfaisante.

Après avoir bénéficié de l'assistance technique des services du FMI, le Conseil des ministres a approuvé le 26 novembre 2010 un nouveau mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers, qui permet la répercussion automatique des prix d'importation selon une formule de lissage. Ce mécanisme vise à limiter les risques budgétaires tout en atténuant l'impact social des fortes fluctuations des prix du pétrole. En même temps, le gouvernement recherche une solution au problème des engagements engendrés par l'ancien mécanisme d'ajustement des prix, en collaboration avec les compagnies de distribution de pétrole concernées.

Parmi les autres réformes structurelles lancées récemment par les autorités togolaises figure la création d'un «guichet unique» au Port autonome de Lomé. Bien que le processus ne soit pas encore terminé, le processus de sélection des consultants qui aideront à mettre en place ce guichet unique est bien avancé. Jusqu'à présent, seuls deux cabinets de consultants, au lieu de trois, se sont manifestés et les autorités ainsi que la Banque mondiale, qui finance les consultants, réfléchissent aux prochaines étapes du processus. Les réformes entreprises portent aussi sur l'amélioration de *l'approvisionnement en électricité* avec la mise en service d'une nouvelle centrale électrique, étant entendu que l'ajustement des tarifs d'électricité de CEET se fera selon le principe de la récupération des coûts. À cet égard, les autorités ont approuvé une hausse des prix de l'électricité pour janvier 2011. Parmi les autres réformes, on notera la prise en compte des *exigences ITIE* et la demande d'adhésion du Togo à cette initiative, ainsi que l'application en cours de la stratégie de revitalisation du secteur des phosphates.

En outre, les autorités togolaises ont été très réceptives aux recommandations de la Banque mondiale concernant l'amélioration du climat des affaires et elles s'emploient à moderniser le code des investissements ainsi que les lois et règlements régissant les zones franches, afin de se conformer autant que possible aux meilleurs pratiques internationales.

L'APPLICATION DU PROGRAMME DE REFORMES

Les autorités togolaises considèrent le point d'achèvement comme une étape importante de la création de l'espace nécessaire au développement économique et à la réduction de la pauvreté. Dans le même esprit, elles ont l'intention de continuer à appliquer, au-delà du point d'achèvement, leur programme de réformes afin de rehausser la productivité et la compétitivité de l'économie tout en veillant à ce que les bienfaits de ces réformes bénéficient davantage à la population. En s'appuyant sur les réformes déjà mises en œuvre et sur le solide cadre macroéconomique (discipline budgétaire, gestion prudente de la dette et des finances publiques), les autorités ont l'intention de continuer à appliquer en 2011 et au-delà leur ambitieuses réformes structurelles, en poursuivant leurs relations avec le FMI. **Les autorités ont, avec les services du FMI, affiné les mesures à prendre dans le contexte du programme actuel appuyé par la FEC, dont elles sollicitent la prolongation afin de disposer du délai nécessaire pour atteindre leurs objectifs immédiats de réforme structurelle.**

Le projet de budget pour 2011 préconise d'investir dans les infrastructures pour commencer à faire face au sous-investissement marqué pendant la crise intérieure prolongée. Néanmoins, le solde budgétaire reste prudent et pleinement compatible avec la viabilité de la dette. La hausse de l'investissement est financée dans une large mesure par une meilleure mobilisation des recettes intérieures, tandis que la croissance des dépenses courantes reste maîtrisée, afin de préserver une marge de manœuvre budgétaire pour l'investissement. Pour accompagner cet effort notable d'investissement intérieur, les autorités encouragent les donateurs à soutenir le développement des infrastructures.

Le renforcement de la gestion des finances publiques reste un élément fondamental du programme des autorités en 2011. Comme elles l'ont souligné dans leur lettre d'intention, les autorités mettront en place une base de données unique pour la solde de la fonction publique afin d'améliorer la programmation du budget et l'exécution des dépenses; accroîtront les recettes intérieures en rationalisant les exemptions fiscales et douanières, et en améliorant le recouvrement des impôts et des droits de douane, et s'achemineront vers l'adoption d'un nouveau code douanier. Elles continueront aussi d'améliorer la gestion de trésorerie, notamment en adoptant un système de planification mensuelle, en établissant des règlements et des décisions en vue de créer un nouveau cadre institutionnel pour la gestion de trésorerie, en adoptant une stratégie visant à mettre en place un compte unique du Trésor et en incorporant les objectifs budgétaires à moyen terme dans une stratégie d'endettement en vue d'améliorer la gestion de la dette publique. Les autorités espèrent qu'elles pourront continuer de faire appel à l'assistance technique du FMI lorsqu'elle s'avérera nécessaire pour avancer ces réformes budgétaires.

En ce qui concerne le secteur financier, comme noté plus haut, des mesures seront prises en vue de la privatisation des banques publiques. Par ailleurs, les autorités formuleront une stratégie visant à développer le secteur et à améliorer l'intermédiation financière tout en veillant à la stabilité du secteur. Elles comptent sur l'aide technique et financière de leurs partenaires au développement pour concevoir et mener à bien cette stratégie.

La compétitivité du Togo en tant que centre commercial régional sera renforcée par la mise en place envisagée du guichet unique au Port autonome de Lomé. Cela contribuera aussi à accroître les recettes douanières.

VIABILITÉ DE LA DETTE

Lorsqu'il atteindra le point d'achèvement, le Togo bénéficiera d'un allègement de dette substantiel de la part de créanciers multilatéraux et bilatéraux représentant presque la totalité de la dette admissible à l'initiative PPTE. Les autorités cherchent à obtenir la participation des quelques autres créanciers. Elles attendent aussi avec intérêt les négociations avec le Club de Paris sur le traitement de la dette togolaise, qui sont prévues en décembre 2010. Le pays bénéficiera aussi d'un allègement de dette supplémentaire au titre de l'IADM. L'allègement total au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, ainsi que l'aide supplémentaire décaissée au point d'achèvement réduiraient substantiellement la charge de la dette extérieure du Togo, comme noté dans la mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette.

Pour encore améliorer la dynamique de la dette, les autorités ont l'intention d'utiliser le produit de la privatisation des banques pour rembourser la dette intérieure. Néanmoins, la viabilité de la dette publique totale à long terme continuera de dépendre de la disponibilité de dons et de prêts concessionnels en faveur du Togo, car les indicateurs d'endettement font état d'une sensibilité aux conditions de nouveaux financements extérieurs et à d'autres hypothèses macroéconomiques telles qu'un fléchissement permanent de la croissance du PIB ou des exportations. Les autorités continueront de s'appuyer sur des prêts concessionnels pour leur financement extérieur et consulteront les services du FMI lorsqu'elles ne peuvent trouver un financement suffisamment concessionnel pour un investissement à haut rendement. Elles continueront aussi de diversifier l'économie et de s'attaquer aux goulets d'étranglement dans le secteur privé, afin d'accroître la résilience de l'économie aux chocs exogènes.

CONCLUSION

Le Togo reste en bonne voie de placer son économie sur une trajectoire durable qui lui permettra d'accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté. Sur la base de ses antécédents solides en matière d'exécution de la politique économique et des réformes, et étant donné que les autorités se sont de nouveau engagées à opérer des réformes bien conçues, nous demandons au Conseil d'administration d'appuyer l'achèvement de la

cinquième revue de l'accord FEC et la demande de prolongation de l'accord introduite par les autorités.

Par ailleurs, le Togo ayant satisfait toutes les conditions de passage au point d'achèvement de l'initiative PPTE, nous demandons au Conseil d'administration de considérer que le Togo a atteint le point d'achèvement, ce qui permettra au pays de dégager la marge financière nécessaire pour accélérer son programme de réformes, développer plus rapidement son économie et atteindre plus vite les OMD.